



Canada Energy
Regulator

Régie de l'énergie
du Canada

Suite 210
517 Tenth Avenue SW
Calgary, Alberta
T2R 0A8

517, Dixième Avenue S.-O.
bureau 210
Calgary (Alberta)
T2R 0A8

Dossier OF-Surv-OpAud-W102-2019-2020-01

Le 31 juillet 2020

Monsieur William Yardley

Vice-président directeur et président, Transport du gaz et secteur intermédiaire

Westcoast Energy Inc., exploitée sous la dénomination sociale Spectra Energy Transmission

5400 Westheimer Court

Houston, Texas 77056

Courriel : [REDACTED]

**Rapport d'audit final de la Régie de l'énergie du Canada
Westcoast Energy Inc., exploitée sous la dénomination sociale Spectra
Energy Transmission (« Westcoast ») – Surveillance des entrepreneurs**

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint une copie du rapport final sur l'audit de la surveillance des entrepreneurs exercée par Westcoast, menée du 8 juillet 2019 au 13 janvier 2020. L'Office national de l'énergie a commencé cet audit en vertu du paragraphe 49(3) de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*.

L'Office a entamé l'audit le 8 juillet 2019. Le 28 août 2019, la *Loi sur l'Office national de l'énergie* a été remplacée par la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie* (« LRCE »). L'audit a été poursuivi et terminé en vertu de l'article 103 de la LRCE. Le libellé du présent rapport reflète la transition de l'Office à la Régie de l'énergie du Canada. Les travaux réalisés avant le 28 août se rapportent à la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, et ceux menés après cette date, à la LRCE. Pour en savoir plus sur la transition et ses répercussions, veuillez consulter le [site Web](#) de la Régie.

La Régie souhaite répondre aux commentaires de Westcoast sur le rapport d'audit provisoire qui se rapportaient aux principes d'interprétation des lois. La *Loi d'interprétation* exige d'interpréter les lois dans leur contexte global en suivant le sens grammatical et ordinaire qui s'harmonise avec l'esprit de la loi, l'objet de la loi et l'intention du législateur. Pour interpréter le *Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres* (« RPT »), il faut prendre comme contexte tout le texte de loi, et non chaque article ou autre subdivision individuellement. La Régie interprète le RPT en considérant l'effet global de toutes les dispositions; elle n'en isole pas certains mots. Un lecteur qui ne tiendrait pas compte de l'effet global des dispositions ne respecterait pas l'approche large et l'intention de solution de droit prévues par la *Loi d'interprétation*.

Westcoast a demandé des précisions sur la définition des termes « activités opérationnelles », « coordination et contrôle » et « danger imminent » présents dans plusieurs éléments du protocole d'audit. La Commission répond que les termes qui ne sont pas expressément définis dans les règlements connexes ou les normes citées doivent être interprétés dans leur contexte global en suivant le sens grammatical et ordinaire qui s'harmonise avec l'esprit et l'objet de la loi. Il s'agit de la façon de faire courante au Canada.

Westcoast doit soumettre pour approbation un plan de mesures correctives et préventives (« PMCP ») qui présente les méthodes, les justifications et les échéanciers relatifs à la correction des non-conformités signalées dans le présent rapport. Ce plan doit être déposé auprès du secrétaire de la Commission dans les 30 jours civils suivant la réception du présent rapport. Westcoast est tenue d'utiliser le modèle de PMCP standard de la Régie.

La Régie surveillera et évaluera les mesures correctives et préventives de Westcoast jusqu'à ce qu'elles soient entièrement mises en œuvre. De plus, elle ordonne que les exigences approuvées du PMCP soient appliquées à tout le système, lorsque cela est possible, pour remédier à des lacunes semblables. Par ailleurs, la Régie continuera de surveiller la mise en œuvre et l'efficacité du système et des programmes de gestion de Westcoast au moyen d'activités de vérification de la conformité ciblées qui s'inscrivent dans la démarche de réglementation continue qu'elle a adoptée.

Pour tout renseignement supplémentaire ou toute clarification, veuillez communiquer avec Darryl Pederson, auditeur principal, Secteur des activités systémiques, au 403-461-9953 ou au 1-800-899-1265 (sans frais).

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Original signé par

Darryl Pederson
Auditeur principal
Numéro d'inspecteur : 2541

Pièce jointe

c.c.

[REDACTED]



Régie de l'énergie
du Canada

Canada Energy /
Regulator

517, Dixième Avenue S.-O., bureau 210
Calgary (Alberta) T2R 0A8

**Westcoast Energy Inc., exploitée sous la dénomination
sociale Spectra Energy Transmission (Westcoast)**

**Rapport d'audit final
Audit de la surveillance des entrepreneurs**

**Activité de vérification de la conformité CV1920-420
Dossier OF-Surv-OpAud-W102-2019-2020-01**

**Westcoast Energy Inc.
425, Première Rue S.-O., bureau 200
Calgary (Alberta) T2P 3L8**

Date : 31 juillet 2020



Résumé

Conformément au paragraphe 49(3) de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, l'Office national de l'énergie a commencé un audit de la conformité (« audit ») de la surveillance des entrepreneurs exercée par Westcoast Energy Inc., faisant affaire sous le nom de Spectra Energy Transmission (« Westcoast »), le 8 juillet 2019.

Le 28 août 2019, la loi C-69 est entrée en vigueur : la *Loi sur l'Office national de l'énergie* a été remplacée par la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie* (« LRCE »), et l'Office a été remplacé par la Régie de l'énergie du Canada. Le personnel d'audit de l'Office est devenu celui de la Régie (tous deux sont ci-après appelés « personnel d'audit »); il a poursuivi l'audit en vertu du paragraphe 103(3) de la LRCE et l'a terminé le 13 janvier 2020.

L'audit avait pour objectif de vérifier si Westcoast avait établi et mis en œuvre une surveillance adéquate des personnes et des entrepreneurs travaillant pour son compte, conformément aux exigences du *Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres* (DORS/99-294) (« RPT »). Le personnel d'audit a également évalué l'intégration des travaux de construction et d'entretien de pipelines aux processus, programmes, registres et inventaires associés au système de gestion de la société qui sont nécessaires pour rendre ce dernier fonctionnel.

L'audit visait le personnel, les processus et les activités liés à la surveillance par la société des entrepreneurs et des personnes embauchées pour travailler pour son compte. La portée comprenait plusieurs des programmes visés à l'article 55 du RPT. La Régie a examiné plusieurs aspects de ces programmes pour déterminer si une surveillance adéquate a été effectuée lors de travaux de construction et d'entretien courant.

Le protocole d'audit comptait 20 exigences réglementaires. La Régie n'a trouvé aucun problème dans la démonstration de la conformité à 3 de ces exigences, mais a jugé que Westcoast omettait de se conformer à 17 d'entre elles (voir le tableau 1, *Résumé des constatations*). Westcoast a bien démontré qu'elle a quelques processus et procédures liés à son système de gestion, mais ces processus et d'autres éléments requis ne satisfont pas aux exigences de la Régie. Par les diverses activités présentées, Westcoast a aussi démontré qu'elle prend des mesures pour assurer la surveillance des entrepreneurs et des autres personnes travaillant pour son compte. Selon les entrevues menées auprès du personnel de Westcoast et l'examen des renseignements fournis par la société, la Régie estime que les non-conformités n'entraînent pas de problème imminent ou immédiat en ce qui concerne la sécurité ou la protection de l'environnement. Les constatations de l'audit sont détaillées à l'annexe 1 du présent rapport.

Le personnel d'audit note que Westcoast a commencé à travailler sur son système de gestion et ses divers processus et procédures pour corriger bon nombre des non-conformités relevées dans le présent rapport. Il sera possible d'examiner plusieurs de ces mesures à la première réunion d'évaluation de la mise en œuvre pour juger du degré de conformité déjà atteint par Westcoast.

La Régie ordonne à Westcoast de lui soumettre pour approbation, dans les 30 jours suivant la réception du rapport d'audit final, un plan de mesures correctives et préventives visant la correction des non-conformités relevées. La Régie surveillera la mise en œuvre du plan pour s'assurer de sa rapidité.

Elle publiera le rapport d'audit final sur son site Web.



Table des matières

Résumé.....	2
1.0 Introduction.....	5
1.1 Objectifs de l'audit.....	5
1.2 Portée et méthode de l'audit.....	5
2.0 Description des installations et des processus.....	6
3.0 Évaluation de la conformité.....	7
3.1 Généralités.....	7
3.2 Évaluation des installations réglementées de Westcoast.....	8
3.3 Liste des constatations de l'audit.....	8
4.0 Conclusion.....	13
Annexe 1.0 – Tableaux d'évaluation de l'audit.....	16
PA-01 – Système de gestion.....	16
PA-02 – Structure organisationnelle, rôles et responsabilités.....	19
PA-03 – Recensement et analyse des dangers.....	22
PA-04 – Inventaire des dangers.....	25
PA-05 – Évaluation des risques.....	27
PA-06 – Mécanismes de contrôle.....	30
PA-07 – Exigences légales.....	33
PA-08 – Gestion du changement.....	34
PA-09 – Compétences requises et programmes de formation.....	36
PA-10 – Vérification de la formation et des compétences.....	39
PA-11 – Information sur les responsabilités.....	42
PA-12 – Communication – Interne et externe.....	45
PA-13 – Coordination et contrôle des activités opérationnelles.....	47
PA-14 – Rapports internes sur les dangers, les dangers potentiels, les incidents et les quasi-incidents.....	49
PA-15 – Plans d'urgence pour les événements anormaux.....	51
PA-16 – Inspection et surveillance.....	53
PA-17 – Programme d'assurance de la qualité.....	56
PA-18 – Sécurité pendant la construction – Gestion des entrepreneurs.....	58
PA-19 – Sécurité pendant la construction – Dangers et information.....	61



PA-20 – Sécurité pendant la construction – Manuel sur la sécurité en matière de construction	63
Annexe 2.0 – Cartes et description du réseau	65
Annexe 3.1 – Abréviations.....	66
Annexe 3.2 – Glossaire.....	67
Annexe 4.0 – Listes des représentants de la société interrogés et des documents examinés	70
TABLEAU 1 – RÉSUMÉ DES CONSTATATIONS.....	9



1.0 Introduction

Conformément au paragraphe 49(3) de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, l'Office national de l'énergie a commencé un audit de la conformité (« audit ») de la surveillance des entrepreneurs exercée par Westcoast Energy Inc., faisant affaire sous le nom de Spectra Energy Transmission (« Westcoast »), le 8 juillet 2019.

Le 28 août 2019, la loi C-69 est entrée en vigueur : la *Loi sur l'Office national de l'énergie* a été remplacée par la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie* (« LRCE »), et l'Office a été remplacé par la Régie de l'énergie du Canada. Le personnel d'audit de l'Office est devenu celui de la Régie (tous deux sont ci-après appelés « personnel d'audit »); il a poursuivi l'audit en vertu du paragraphe 103(3) de la LRCE et l'a terminé le 13 janvier 2020.

Le 1^{er} avril 2020 ont pris effet les modifications et le nouveau nom du *Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres* (« RPT »). Les modifications, qui n'ont aucune incidence sur le fond, touchent notamment l'article 6 qui renferme les exigences visant le système de gestion. Le personnel d'audit estime qu'aucune des modifications n'est importante ou ne peut changer les résultats de l'audit.

Le personnel d'audit a suivi le protocole détaillé à l'annexe 1. Les abréviations et les termes utilisés dans le présent rapport sont définis à l'annexe 3.

1.1 Objectifs de l'audit

L'audit avait pour objectifs :

- de vérifier si Westcoast avait établi et mis en œuvre une surveillance adéquate des personnes et des entrepreneurs travaillant pour son compte, conformément aux exigences du *Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres* (DORS/99-294) (« RPT »);
- d'évaluer l'intégration des travaux de construction et d'entretien de pipelines aux processus, programmes, registres et inventaires associés au système de gestion de la société qui sont nécessaires pour rendre ce dernier fonctionnel, conformément à l'article 6 du RPT.

1.2 Portée et méthode de l'audit

L'audit visait le personnel, les processus et les activités liés à la surveillance par la société des entrepreneurs et des personnes embauchées pour travailler pour son compte. La portée comprenait plusieurs des programmes visés à l'article 55 du RPT. La Régie a examiné plusieurs aspects de ces programmes pour déterminer s'ils assurent une surveillance adéquate lors des travaux de construction et d'entretien courant.

Pour évaluer la conformité de Westcoast, le personnel d'audit a mené des entrevues auprès d'employés de la société et vérifié leurs réponses en examinant un échantillon des documents et des dossiers de la société.

Le 8 juillet 2019, l'Office a envoyé une lettre à Westcoast pour l'informer de son intention d'effectuer l'audit et lui en présenter en détail les objectifs et la portée. L'auditeur principal a remis le protocole d'audit et une première demande de renseignements à Westcoast le 10 juillet 2019, et a rencontré le personnel de la société dans les bureaux d'Enbridge à Calgary le 25 juillet suivant pour discuter des plans et du calendrier de l'audit.



L'examen des documents a commencé le 16 août 2019, et les entrevues ont été menées le 5 septembre 2019, du 11 au 13 septembre 2019, les 23 et 24 octobre 2019 et le 4 novembre 2019.

Le 15 novembre 2019, le personnel d'audit a communiqué à Westcoast un résumé des résultats préalable à la clôture de l'audit qui faisait état des constatations provisoires. Il a donné à Westcoast sept jours ouvrables pour lui remettre tout document ou dossier supplémentaire pouvant apporter les renseignements manquants ou prouver la conformité. Il a ensuite reçu de Westcoast de l'information supplémentaire pour faciliter l'évaluation définitive de la conformité. Il a tenu une réunion de clôture avec Westcoast le 13 janvier 2020.

2.0 Description des installations et des processus

Après la fusion d'Enbridge et de Spectra Energy en février 2017, Westcoast est devenue une filiale en propriété exclusive d'Enbridge, et fait maintenant partie du secteur Gas Transmission and Midstream (« GTM ») de la société. Cette dernière exploite des réseaux de pipelines de liquides et de gaz naturel au Canada et aux États-Unis. Aux fins de l'audit, la Régie s'est penchée sur la surveillance des entrepreneurs exercée par Westcoast lors des travaux de construction et d'entretien courant sur son réseau de gazoducs au Canada. L'annexe 2 montre les pipelines de Westcoast (GTM) réglementés par la Régie.

Le système de gestion d'Enbridge se divise en deux ensembles d'exigences. L'un contient les exigences générales, et l'autre, l'application de ces exigences par les secteurs. Les exigences générales comprennent les énoncés de politique et d'orientation ainsi que les attentes minimales à l'égard du système de gestion. Chaque secteur, dont Westcoast (GTM), doit produire des énoncés d'engagements qui visent sa conformité aux exigences générales. Il doit ensuite se doter d'un système de gestion intégrée (« SGI ») expliquant comment il satisfera aux attentes minimales d'Enbridge à l'égard du système de gestion énoncées dans les exigences générales. Les documents d'Enbridge indiquent que chaque secteur est chargé d'établir, de mettre en œuvre, de maintenir et d'améliorer continuellement son SGI.

En raison de la fusion d'Enbridge et de Spectra Energy, Westcoast utilise maintenant certains documents du système de gestion d'Enbridge. Si le présent rapport mentionne le plus souvent Westcoast, il fait quelques références à Enbridge et à des documents d'Enbridge. Westcoast a fourni un document sur la gestion du changement produit lors du passage au système de gestion d'Enbridge.

La structure de ce système comprend un cadre, que tous les secteurs doivent respecter. Selon les documents d'Enbridge, ce cadre s'applique au cycle de vie des actifs, ce qui comprend la conception, la construction, l'exploitation, l'entretien et la cessation d'exploitation. Le cadre établit les exigences minimales auxquelles les secteurs doivent satisfaire grâce à leurs SGI respectifs. Il compte 11 éléments distincts. L'élément nommé *Operational Controls* (Mécanismes de contrôle opérationnel) comprend le processus de gestion des entrepreneurs, qui faisait l'objet de l'audit.

Selon les documents de Westcoast, la société a remplacé son ancien système de gestion par le SGI en suivant un processus officiel de gestion du changement, qu'elle a terminé en 2018. Cependant, d'après le calendrier, la production de documents, la mise en œuvre du SGI et la centralisation des processus se poursuivront en tout au long de 2020. Le personnel d'audit a relevé de nombreux documents concernant l'ancien système de gestion de Westcoast (GTM) qui étaient peut-être encore utilisés.

3.0 Évaluation de la conformité

3.1 Généralités

Le RPT oblige les sociétés à surveiller, dans le cadre de leur système de gestion, les entrepreneurs qui réalisent des travaux de construction et d'entretien de pipelines et d'installations. Des systèmes de gestion conçus et mis en œuvre avec soin témoignent de l'engagement d'une société à améliorer continuellement la sécurité et la protection de l'environnement tout au long du cycle de vie de ses installations, favorisent une culture de sécurité solide, et sont indispensables pour protéger les personnes et l'environnement. S'appuyant sur l'article 6.1 du RPT, la Régie s'attend à ce que le degré et l'ampleur de la surveillance des entrepreneurs tiennent compte de la complexité du pipeline, de son exploitation et du type de travaux de construction ou d'entretien réalisés.

Aux fins de l'audit, la Régie s'attendait notamment à ce que Westcoast ait établi et mis en œuvre :

- un système de gestion systématique, exhaustif et proactif qui s'applique à tout le cycle de vie du réseau de la société et assure que les activités de construction et d'entretien sont menées en toute sécurité et de manière à protéger les personnes et l'environnement;
- des processus pour répertorier et analyser les dangers réels et potentiels, évaluer et gérer les risques, établir les mécanismes de contrôle requis et communiquer l'information à toutes les personnes concernées, comme les entrepreneurs, pendant les activités de construction et d'entretien;
- une structure organisationnelle efficace, des exigences quant aux compétences et à la formation, ainsi que des programmes et des processus de formation qui établissent et communiquent les rôles, les responsabilités et les pouvoirs, et permettent de vérifier la compétence des employés de Westcoast et des personnes qui travaillent pour son compte;
- un processus relatif aux rapports, analyses et enquêtes internes sur les dangers réels et potentiels, les incidents et les quasi-incidents associés aux activités de construction ou d'entretien qui permet de prendre des mesures correctives ou préventives, notamment pour gérer les dangers imminents;
- des mesures d'assurance de la qualité des activités de construction et d'entretien, notamment des audits et des inspections, pour veiller à ce que la protection des travailleurs et de l'environnement soit assurée de manière compétente et sécuritaire.

Le RPT exige que chaque société réglementée par la Régie mette en œuvre un système de gestion et des programmes de protection efficaces, et la Régie s'attend à ce que les sociétés se dotent d'une culture de sécurité solide, tous ces éléments étant indispensables pour protéger les personnes et l'environnement. Chaque société – de même que son système de gestion – doit satisfaire à toutes les exigences applicables de la LRCE et de ses règlements d'application, des normes mentionnées dans la réglementation, notamment la norme CSA Z662, et des ordonnances et certificats qui visent spécifiquement la société.

L'article 6.1 du RPT exige que chaque société réglementée par la Régie établisse et maintienne un système de gestion qui répond aux exigences suivantes :

- il est explicite, exhaustif et proactif;
- il intègre les activités opérationnelles et les systèmes techniques de la société à la gestion des ressources humaines et financières pour permettre à la société de respecter ses obligations prévues à l'article 6 du RPT;



- il s'applique à toutes les activités de la société en matière de conception, de construction, d'exploitation et de cessation d'exploitation d'un pipeline ainsi qu'à chacun des programmes visés à l'article 55 du RPT;
- il assure la coordination des programmes visés à l'article 55 du RPT;
- il est adapté à la taille de la société, à l'importance, à la nature et à la complexité de ses activités ainsi qu'aux dangers et aux risques qui y sont associés.

3.2 Évaluation des installations réglementées de Westcoast

L'évaluation de la conformité de Westcoast aux exigences réglementaires effectuée par le personnel d'audit de la Régie est résumée au tableau 1 et détaillée à l'annexe 1 du présent rapport. La Régie n'a constaté aucun problème pour trois (3) des exigences réglementaires du protocole, mais a jugé que Westcoast omettait de se conformer à dix-sept (17) d'entre elles. Les non-conformités touchent divers aspects du SGI de Westcoast (GTM) et se rapportent aussi bien à la mise en œuvre qu'à l'établissement du système. Westcoast a bien démontré qu'elle a quelques processus et procédures liés à son système de gestion, mais ces processus et d'autres éléments requis ne satisfont pas aux exigences de la Régie. Par les diverses activités présentées, Westcoast a aussi démontré qu'elle prend des mesures pour assurer la surveillance des entrepreneurs et des autres personnes travaillant pour son compte. L'évaluation détaillée des lacunes relevées figure à l'annexe 1.

3.3 Liste des constatations de l'audit

Deux constatations sont possibles pour chaque élément du protocole d'audit évalué par la Régie :

1. Rien à signaler – *D'après l'information obtenue et examinée, aucun cas de non-conformité n'a été relevé.*
2. Non conforme – *Un élément réglementaire évalué ne satisfait pas aux exigences légales. La société n'a pas démontré qu'elle a élaboré et mis en œuvre des programmes, processus et procédures conformes aux exigences légales. Elle doit donc concevoir et exécuter un plan de mesures correctives et préventives.*

Le tableau qui suit donne les grandes lignes des constatations de l'audit de la Régie. Elles sont reprises à l'annexe 1, *Tableaux d'évaluation de l'audit*, qui contient des renseignements supplémentaires sur l'examen et sur la teneur de chaque constatation.



Tableau 1 – Résumé des constatations

Élément du protocole d'audit (« PA »)	Référence réglementaire	Sujet du protocole	État	Résumé de la constatation
PA-01	RPT, article 6.1	Système de gestion	Non conforme	Bien que Westcoast ait démontré qu'elle avait presque terminé sa transition vers le SGI, le système de gestion présenté ne satisfaisait pas aux exigences du RPT. Au moment de l'audit, le regroupement des documents de Spectra Energy et d'Enbridge n'était ni clair ni complet, et ne semblait pas couvrir toutes les activités de la société se rapportant au cycle de vie des pipelines.
PA-02	RPT, article 6.4	Structure organisationnelle, rôles et responsabilités	Non conforme	Westcoast a pu démontrer qu'une structure organisationnelle, des rôles et des responsabilités étaient intégrés à son système de gestion, à ses procédures et à ses instructions de travail. La Régie a cependant relevé plusieurs lacunes dans les principaux rôles et responsabilités du personnel de Westcoast se rapportant au système de gestion et aux procédures, ce qui ne satisfait pas aux exigences réglementaires.
PA-03	RPT, alinéa 6.5(1)c)	Répertoire et analyse des dangers	Non conforme	Westcoast a pu démontrer qu'elle avait un processus pour répertorier les dangers, mais ce processus ne satisfaisait pas à toutes les exigences réglementaires.
PA-04	RPT, alinéa 6.5(1)d)	Inventaire des dangers	Non conforme	Westcoast a pu démontrer qu'elle avait répertorié et documenté les dangers réels et potentiels de divers paliers de son organisation. Cependant, elle n'a pas présenté



Élément du protocole d'audit (« PA »)	Référence réglementaire	Sujet du protocole	État	Résumé de la constatation
				d'inventaire des dangers adéquat selon les exigences réglementaires.
PA-05	RPT, alinéa 6.5(1)e)	Évaluation des risques	Non conforme	Westcoast a pu démontrer que son SGI comprenait un processus pour évaluer les risques. Cependant, elle n'a pas démontré que ce processus était intégré ou lié à l'évaluation des risques associés aux programmes visés à l'article 55 du RPT que soulèvent les travaux des entrepreneurs.
PA-06	RPT, alinéa 6.5(1)f)	Mécanismes de contrôle	Non conforme	Westcoast a pu démontrer qu'elle avait de nombreuses activités liées à l'établissement de mécanismes de contrôle. Cependant, elle n'a pas présenté de processus conforme au RPT qui portait sur des mécanismes entrant dans la portée de l'audit.
PA-07	RPT, alinéa 6.5(1)g)	Exigences légales	Rien à signaler	Westcoast a démontré qu'elle avait établi et mis en œuvre un processus pour recenser les exigences légales entrant dans la portée de l'audit et en vérifier le respect.
PA-08	RPT, alinéa 6.5(1)i)	Gestion du changement	Rien à signaler	Westcoast a démontré qu'elle avait établi et mis en œuvre un processus pour répertorier et gérer les changements entrant dans la portée de l'audit.
PA-09	RPT, alinéa 6.5(1)j)	Compétences requises et programmes de formation	Non conforme	Westcoast a démontré qu'elle avait de nombreuses exigences concernant la compétence et les programmes de formation des entrepreneurs. Cependant, elle n'a pas présenté de



Élément du protocole d'audit (« PA »)	Référence réglementaire	Sujet du protocole	État	Résumé de la constatation
				processus adéquat au regard de la portée de l'audit.
PA-10	RPT, alinéa 6.5(1)k)	Vérification de la formation et de la compétence	Non conforme	Westcoast a pu démontrer qu'elle avait des exigences concernant la compétence et les programmes de formation des entrepreneurs. Cependant, elle n'a pas présenté de processus pour vérifier la formation et la compétence au regard de la portée de l'audit.
PA-11	RPT, alinéa 6.5(1)l)	Information sur les responsabilités	Non conforme	Westcoast a démontré qu'elle avait de nombreuses exigences concernant la gestion des entrepreneurs et la communication des exigences. Cependant, elle n'a pas présenté de processus visant à informer les employés et les autres personnes travaillant en collaboration avec elle ou pour son compte de leurs responsabilités au regard de la portée de l'audit.
PA-12	RPT, alinéa 6.5(1)m)	Communication	Non conforme	Westcoast a démontré qu'elle avait des procédures de communication. Cependant, elle n'a pas présenté de processus uniforme visant à communiquer avec les entrepreneurs au regard de la portée de l'audit.
PA-13	RPT, alinéa 6.5(1)q)	Coordination et contrôle des activités opérationnelles	Non conforme	Westcoast a pu démontrer qu'elle avait des procédures pour coordonner et contrôler les activités. Cependant, elle n'a pas présenté de processus visant les entrepreneurs au regard de la portée de l'audit.
PA-14	RPT, alinéa 6.5(1)r)	Rapports internes sur les dangers, les	Non conforme	Westcoast a démontré qu'elle avait des procédures de



Élément du protocole d'audit (« PA »)	Référence réglementaire	Sujet du protocole	État	Résumé de la constatation
		dangers potentiels, les incidents et les quasi-incidents		signalement des incidents, de production de rapports et d'enquête. Cependant, elle n'a pas présenté de processus visant à signaler les dangers et les dangers imminents qui s'appliquait aux entrepreneurs.
PA-15	RPT, alinéa 6.5(1)t	Plans d'urgence pour les événements anormaux	Non conforme	Westcoast a démontré qu'elle avait des procédures de gestion des situations d'urgence et qu'elle exigeait que les entrepreneurs se dotent de plans d'urgence propres aux sites. Cependant, elle n'a pas présenté de processus permettant d'élaborer des plans d'urgence pour les événements anormaux.
PA-16	RPT, alinéa 6.5(1)u)	Inspection et surveillance	Non conforme	Westcoast a démontré qu'elle avait des exigences concernant l'inspection et la surveillance. Cependant, elle n'a pas présenté de processus concernant la portée de l'audit.
PA-17	RPT, alinéa 6.5(1)w)	Assurance de la qualité	Non conforme	Westcoast a démontré qu'elle avait entamé des activités d'assurance de la qualité, dont des audits. Cependant, elle n'a pas présenté d'audits qui portaient sur les programmes visés à l'article 55 du RPT en ce qui concerne les travaux de construction des entrepreneurs.
PA-18	RPT, alinéas 18(1)a), b), b.1) et d), et paragraphe 18(2)	Sécurité pendant la construction – Gestion des entrepreneurs	Non conforme	Westcoast a démontré qu'elle avait un manuel de sécurité pour les entrepreneurs. Cependant, elle n'a pas démontré qu'elle communiquait clairement l'autorisation d'une



Élément du protocole d'audit (« PA »)	Référence réglementaire	Sujet du protocole	État	Résumé de la constatation
				personne d'interrompre les travaux de construction.
PA-19	RPT, article 19	Sécurité pendant la construction – Manuel sur la sécurité en matière de construction	Rien à signaler	Selon les renseignements fournis et examinés à la lumière de la portée de l'audit, aucun problème n'a été relevé pour cet élément du protocole.
PA-20	RPT, paragraphes 20(1) et (1.1)	Manuel de construction	Non conforme	Au moment de l'audit, deux versions du manuel de santé et de sécurité circulaient chez Westcoast, et la société ne pouvait pas démontrer quels étaient les liens entre ces deux manuels. En outre, la manière dont elle les faisait respecter et dont les entrepreneurs les appliquaient n'était pas claire.

4.0 Conclusion

Au moment de l'audit, la Régie a jugé que Westcoast (GTM) effectuait de nombreuses activités pour surveiller ses entrepreneurs et les personnes travaillant pour son compte. Le personnel d'audit a observé que Westcoast prenait des mesures pour assurer la sécurité de ses employés et des personnes travaillant pour son compte, et protéger l'environnement. De plus, la société possédait aussi bon nombre des processus individuels qui composent un système de gestion. Toutefois, les auditeurs de la Régie notent que certains éléments n'étaient pas entièrement intégrés de manière à assurer une surveillance complète des entrepreneurs, et que d'autres processus ne satisfaisaient pas aux exigences de la Régie. Bien que le SGI de Westcoast (GTM) stipule qu'il s'applique au cycle de vie des pipelines, il n'intégrait ni ne mentionnait la surveillance des entrepreneurs en donnant tous les détails attendus d'un système de gestion de l'ensemble du cycle de vie.

La Régie estime que la surveillance des entrepreneurs doit faire partie du système de gestion des sociétés qui demandent à des entrepreneurs d'effectuer des travaux pour leur compte, afin de garantir que les exigences en matière de sûreté, de sécurité et de protection de l'environnement du gouvernement fédéral sont appliquées uniformément et de façon continue durant le cycle de vie des pipelines. Autrement dit, que les activités de construction et d'entretien courant soient exécutées par des employés de Westcoast (GTM) ou des entrepreneurs, toutes les exigences du RPT doivent être respectées. Pour la Régie, c'est le titulaire du certificat qui est responsable de la conformité. En l'occurrence, c'est Westcoast (GTM) qui doit veiller à ce que ses entrepreneurs satisfassent à ces normes de sûreté, de sécurité et de protection de l'environnement. Compte tenu de ces exigences et attentes, les sociétés doivent démontrer qu'elles ont intégré la surveillance des entrepreneurs à leur système de gestion.



Au moment de l'audit et selon sa portée, Westcoast a été incapable de démontrer qu'elle avait établi et mis en œuvre :

- un système de gestion efficace, exhaustif et proactif qui s'applique à tout le cycle de vie des pipelines. Le passage de l'ancien système au nouveau SGI n'est pas terminé. Par conséquent, certains documents sur le système ne satisfont pas aux critères d'exhaustivité ou d'explicitation, et les auditeurs de la Régie ont trouvé difficile de savoir quels documents étaient applicables et lesquels se rapportaient plutôt à l'ancien système;
- des processus efficaces pour répertorier et analyser les dangers réels et potentiels, évaluer et gérer les risques et établir les mécanismes de contrôle requis. Selon les documents de Westcoast, les entrepreneurs peuvent utiliser leurs propres processus, procédures et instructions de travail pour répertorier les dangers, évaluer et gérer les risques, et établir des mécanismes de contrôle. Le système de gestion de Westcoast (GTM) ne contient toutefois aucune exigence visant à évaluer officiellement si les documents des entrepreneurs couvrent les normes de Westcoast (GTM) ou les exigences légales;
- une structure organisationnelle efficace qui établit et communique les rôles, les responsabilités et les pouvoirs, et permet de vérifier la compétence des employés de Westcoast et des personnes qui travaillent pour son compte. La procédure d'autorisation d'exécuter des travaux en toute sécurité de Westcoast ne comprenait pas de description adéquate des rôles, responsabilités et étapes pour permettre à l'émetteur de l'autorisation de relever et d'établir la formation ou les compétences requises de l'entrepreneur devant obtenir l'autorisation pour effectuer les travaux. L'émetteur n'évalue pas la compétence de l'entrepreneur en fonction d'exigences, et n'examine pas les programmes de formation pour déterminer la formation requise;
- un processus relatif aux rapports, analyses et enquêtes internes sur les dangers réels et potentiels, les incidents et les quasi-incidents associés aux activités de construction ou d'entretien qui permet de prendre des mesures correctives ou préventives, notamment pour gérer les dangers imminents. Selon les auditeurs de la Régie, les documents fournis ne décrivaient pas adéquatement les rôles, les responsabilités et les étapes se rapportant à la gestion des dangers imminents. Par ailleurs, ils n'incluaient pas la gestion des dangers imminents dans la définition des incidents;
- des mesures d'assurance de la qualité des activités de construction et d'entretien, notamment des audits et des inspections, pour veiller à ce que la protection des travailleurs et de l'environnement soit assurée. Westcoast ne pouvait pas présenter de dossiers d'audit couvrant la gestion et la surveillance des entrepreneurs prévues par son SGI.

À plusieurs reprises, la Régie a constaté que les documents de Westcoast ne correspondaient pas aux renseignements donnés par le personnel de la société lors des entrevues. Plus particulièrement, les rôles et les responsabilités assumés par le personnel n'étaient pas ceux décrits dans les documents. Le personnel d'audit de la Régie juge ces écarts préoccupants, car il estime qu'il y a incompatibilité avec le degré de surveillance décrit dans les documents.

Selon les entrevues menées avec le personnel de Westcoast et l'examen des renseignements fournis par la société, la Régie estime que les non-conformités ne représentent pas des problèmes immédiats en ce qui concerne la sécurité ou la protection de l'environnement. Elle ordonne à Westcoast de lui soumettre pour approbation, dans les 30 jours suivant la réception du rapport d'audit final, un plan de mesures correctives et préventives (« PMCP ») qui vise à analyser, à corriger et à gérer les lacunes relevées.



La Régie surveillera et évaluera la mise en œuvre du PMCP de Westcoast pour s'assurer qu'elle est effectuée complètement, rapidement et de manière à protéger les employés de la société, les personnes qui travaillent pour son compte, le public et l'environnement.

La Régie publiera le rapport d'audit final sur son site Web.



Annexe 1.0 – Tableaux d'évaluation de l'audit

PA-01 – Système de gestion

Exigence réglementaire

Paragraphe 6.1 du RPT – La compagnie établit, met en œuvre et maintient un système de gestion qui répond aux exigences suivantes :

- a) il est systématique, explicite, exhaustif et proactif;
- c) il s'applique à toutes les activités de la compagnie en matière de conception, de construction, d'exploitation et de cessation d'exploitation d'un pipeline ainsi qu'à chacun des programmes visés à l'article 55.

Résultat attendu – La société peut démontrer :

- que son système de gestion a été expressément conçu pour couvrir les étapes de construction et d'entretien du cycle de vie des pipelines;
- qu'elle intègre les activités de construction et d'entretien du cycle de vie des pipelines à un système de gestion conçu, établi et mis en œuvre systématiquement.

Résumé des renseignements fournis par Westcoast

Pour démontrer sa conformité à l'exigence, Westcoast a fourni les documents suivants au personnel d'audit :

- *Integrated Management System (IMS) Requirements* [REDACTED]
- [REDACTED] *Scope Management*
- [REDACTED] *Contractor Selection and Contracting*
- [REDACTED] *Schedule and Kick-Off*
- [REDACTED] *Manage Contractors*
- [REDACTED] *Close-Out*
- *Construction Safety Manual 2015*
- [REDACTED] *Health & Safety Manual 2019*
- [REDACTED] *IMS Commitment Statement*
- [REDACTED] *IMS Email November* [REDACTED]
- [REDACTED] *IMS Email December* [REDACTED]

Évaluation

Après avoir acheté les actifs de Spectra Energy (Westcoast), Enbridge Gas Transmission and Midstream (« GTM ») a entrepris d'instaurer un système de gestion intégrée (« SGI ») unique. L'objectif de ce système est de consolider tous les processus conformément aux exigences du cadre du système de gestion général d'Enbridge par une conception sur mesure pour l'empreinte des actifs sur tout le cycle de vie. Pendant les entrevues,



le personnel de Westcoast a confirmé que l'incorporation au SGI des éléments de l'ancien système de gestion des actifs était presque terminée. Le SGI contient 11 éléments et 24 sous-éléments conçus pour s'harmoniser au cycle « planifier, faire, vérifier, agir », et doit être mis en application pendant tout le cycle de vie des actifs. Le personnel d'audit a constaté que le SGI est presque entièrement établi et mis en œuvre, et le système lui a semblé systématique et intégré.

Le SGI se compose d'au moins huit programmes de gestion, soit ceux mentionnés à l'article 55 du RPT et des programmes internes de GTM. Chaque programme de gestion doit satisfaire aux exigences établies dans les 24 sous-éléments. Le processus de gestion des entrepreneurs, soit le sous-élément ■■■ de l'élément *Operational Controls* (Mécanismes de contrôle opérationnel) est expressément mentionné dans le présent rapport vu l'objet de l'audit ciblé (surveillance des entrepreneurs).

Westcoast a démontré, par des communications du vice-président directeur et président, qu'elle se dirige vers un système de gestion unique. Elle a fait la preuve qu'elle dispose d'un ancien système de gestion opérationnelle (« SGO ») – presque entièrement remplacé au moment de l'audit – en fournissant le manuel sur la sécurité en matière de construction de 2015 de Spectra (■■■■■ *Construction Safety Manual 2015*) et le manuel de sécurité en matière d'entretien de 2017 de Spectra Energy. Le personnel d'audit a relevé dans les documents présentés par Westcoast qu'Enbridge GTM travaille activement à passer à un SGI comprenant le programme de protection de l'environnement, la gestion du changement, l'organisation des projets, le processus de gestion des risques et le programme de gestion de la sécurité. Le personnel d'audit a constaté que ces volets se basent sur des exigences, des procédures et des processus existants de Spectra Energy, qui ne sont pas mentionnés ni pris en compte dans les documents du nouveau SGI. Il a jugé que Westcoast n'avait pas démontré que le SGI pouvait fonctionner systématiquement et indépendamment, sans les processus, procédures et programmes existants de Spectra Energy.

En ce qui concerne Westcoast, le changement du système de gestion n'est pas qu'une amélioration itérative du système existant, mais plutôt un changement global s'inscrivant dans la transformation en une autre société. Pour cette raison, le personnel d'audit craignait que la transition de certains processus ou de certaines procédures demande beaucoup de temps, créant ainsi des écarts entre les deux systèmes au moment du passage de l'un à l'autre, une situation qui nécessite un certain degré d'intégration entre les systèmes. Il a commencé l'audit environ deux ans et demi après qu'Enbridge a acquis Spectra Energy. S'il ne s'attendait pas à une intégration immédiate des deux sociétés, il estime qu'après deux ans et demi, la plupart des processus, procédures, instructions de travail et autres devraient avoir été proactivement révisés, mis en œuvre et établis. Il a pourtant reçu un grand nombre de documents toujours associés à Spectra Energy ou à SET West qui n'avaient pas encore été révisés ou intégrés au nouveau SGI.

Le SGI n'indique pas explicitement quels documents (normes, programmes, processus, procédures, manuels, etc.) sont pertinents pour chaque sous-élément ou programme de gestion. Par conséquent, il n'est pas possible de dire quels sont les documents compris dans le système de gestion en ne lisant que les exigences du SGI (document *Integrated Management System [IMS] Requirements Document*).

Westcoast n'a pas pu démontrer quels documents de processus, de procédures et de programmes du système de gestion, ceux relevant du SGI de Westcoast (GTM) ou ceux relevant du SGO de Spectra, étaient en vigueur.

Constatation : Non conforme.

Selon les renseignements fournis, qu'il a examinés, le personnel d'audit a jugé que Westcoast ne se conforme pas à l'exigence réglementaire. Bien que Westcoast ait démontré qu'elle avait presque terminé sa transition vers le SGI, le système de gestion présenté ne satisfaisait pas aux exigences



des alinéas 6.1a) et c) du RPT. Les documents de Spectra Energy et d'Enbridge fournis pour l'audit ne présentent pas un système de gestion explicite et complet, et celui-ci ne semble pas couvrir complètement toutes les activités de la société se rapportant au cycle de vie des pipelines. La société doit élaborer un PMCP pour analyser, corriger et gérer les lacunes relevées.



PA-02 – Structure organisationnelle, rôles et responsabilités

Exigence réglementaire

Article 6.4 du RPT – La compagnie se dote d'une structure organisationnelle documentée qui lui permet : a) de répondre aux exigences du système de gestion et de respecter les obligations prévues à l'article 6; b) de déterminer et de communiquer les rôles, les responsabilités et les pouvoirs des dirigeants et des employés à tous les niveaux hiérarchiques de la compagnie; c) de démontrer, au moyen d'une évaluation annuelle des besoins documentée, que les ressources humaines allouées pour établir, mettre en œuvre et maintenir le système de gestion sont suffisantes pour répondre aux exigences de ce système et respectent les obligations prévues à l'article 6.

Résultat attendu – La société peut démontrer qu'elle :

- a une structure organisationnelle documentée;
- a déterminé et communiqué les rôles, les responsabilités et les pouvoirs;
- mène une évaluation annuelle documentée des ressources humaines nécessaires.

Résumé des renseignements fournis par Westcoast

Pour démontrer sa conformité à l'exigence, Westcoast a fourni les documents suivants au personnel d'audit :

- [REDACTED] PRM Charter
- Safety Program [REDACTED] Document
- Construction Safety Manual
- [REDACTED] Maintenance Safety Manual
- [REDACTED] Health and Safety Manual
- [REDACTED] Environment Program Charter
- [REDACTED] Process Roles, Accountabilities and Authorities
- Environmental Protection Program [REDACTED] Document
- [REDACTED] manual for Construction Projects
- [REDACTED] Health and Safety Requirements
- Work Management [REDACTED]
- Work Coordinator [REDACTED]
- Coordinate Work [REDACTED]
- Risk Management Process [REDACTED] – Workflow
- Risk Management Process [REDACTED]
- CA Capital [REDACTED] Forecast Process
- Capital Expansion Project Lifecycle [REDACTED]
- Small Project Lifecycle Key Processes [REDACTED]



- *Field Safety Specialists' Roles* [REDACTED]
- *GTM EPP* [REDACTED] *Reports*
- *GTM* [REDACTED] *Management of Change Form*

Évaluation

Westcoast a démontré que la transition de son SGO à un SGI est presque terminée. L'examen des documents a permis de juger que les rôles et les responsabilités ne sont pas adéquatement déterminés et communiqués. Le personnel d'audit a constaté que le manuel sur la sécurité en matière de construction de 2015 de Spectra (document *Construction Safety Manual*) et le manuel de sécurité en matière d'entretien de 2017 de Spectra (document *Spectra Energy West Maintenance Safety Manual*) sont toujours en vigueur. De plus, il estime que l'application précise des rôles et des responsabilités qui y sont décrits n'est pas claire. Westcoast n'a pas pu démontrer que les rôles, les responsabilités et les autres éléments des processus, des procédures et des exigences ont été reportés dans le SGI et ses documents auxiliaires.

Le personnel d'audit a jugé que Westcoast n'a pas communiqué adéquatement les rôles et les responsabilités du personnel quant à l'examen des procédures et des exigences de sécurité des entrepreneurs. Westcoast a démontré que les documents sont examinés, mais n'a pas adéquatement défini les rôles et les responsabilités du personnel se chargeant de ceux des entrepreneurs de manière à assurer la réalisation des étapes nécessaires, et ainsi le caractère adéquat de l'évaluation et de l'examen.

Le personnel d'audit a entre autres relevé les lacunes suivantes dans la définition des rôles et des responsabilités en ce qui a trait aux processus et au système de gestion :

- La procédure [REDACTED] des entrepreneurs de Westcoast énonce les exigences relatives au coordonnateur des travaux, mais le personnel d'audit a constaté qu'elle ne reflète pas les procédures et les pratiques de sécurité appliquées sur le terrain.
- Le processus d'autorisation d'exécuter des travaux en toute sécurité et la procédure [REDACTED] de Westcoast ont été présentés comme importants pour faire connaître aux entrepreneurs leurs rôles et leurs responsabilités, mais les documents ne sont pas liés ni intégrés l'un à l'autre.

Le personnel d'audit sait que des constatations semblables sur des lacunes dans les rôles et les responsabilités ont été formulées pour d'autres éléments du protocole. Comme il s'agit d'une tendance relevée par les auditeurs, il semblait important de la souligner pour en assurer la correction, en ce qui concerne tant l'élément PA-02 que certains autres éléments du présent rapport.

Constatacion : Non conforme.

Selon les renseignements fournis, qu'il a examinés, le personnel d'audit a jugé que Westcoast ne se conforme pas à l'exigence réglementaire. Bien que Westcoast ait pu démontrer qu'elle a intégré une structure organisationnelle, des rôles et des responsabilités à ses procédures, ses processus et son système de gestion, il y avait plusieurs lacunes quant aux principaux rôles et principales responsabilités de son personnel en ce qui concerne les



procédures et le système de gestion, ce qui ne satisfait pas aux exigences de l'alinéa 6.4b) du RPT. La société doit élaborer un PMCP pour analyser, corriger et gérer les lacunes relevées.



PA-03 – Recensement et analyse des dangers

Exigence réglementaire

Alinéa 6.5(1)c) du RPT – d'établir et de mettre en œuvre un processus pour répertorier et analyser tous les dangers et dangers potentiels.

Résultat attendu

- La société a établi et mis en œuvre un processus conforme.
- Les méthodes de recensement des dangers réels et potentiels conviennent à la nature, à l'importance, à l'échelle et à la complexité des opérations, activités et programmes visés à l'article 55 de la société.
- Le recensement des dangers réels et potentiels vise tout le cycle de vie des pipelines.
- La société a répertorié et analysé entièrement tous les dangers réels et potentiels pertinents.
- Elle a recensé les dangers réels et potentiels associés à l'ensemble de ses opérations pendant le cycle de vie des pipelines.
- Elle a analysé les dangers réels et potentiels répertoriés pour déterminer le type et la gravité de leurs conséquences.

Résumé des renseignements fournis par Westcoast

Pour démontrer sa conformité à l'exigence, Westcoast a fourni les documents suivants au personnel d'audit :

- *GTM Health and Safety manual* [REDACTED]
- *CGTM Hazard Identification* [REDACTED]
- *Hazard Assessment and Control* [REDACTED]
- *Safety Program* [REDACTED] *Document*
- [REDACTED] *Scope Management*
- [REDACTED] *Schedule and Kick-off*
- *GTM* [REDACTED] – *Risk Management* [REDACTED]
- *Environmental Protection* [REDACTED]
- *Environmental Manual for* [REDACTED] *Projects*
- [REDACTED] *(HAZOP) Study Procedure*
- *Construction Safety manual*
- *Spectra Energy Transmission West Maintenance Safety Manual*
- *Hazard Inventory*
- *PE* [REDACTED] *Form*
- *Field Level Hazard Assessment* [REDACTED]
- *First Aid Requirements* [REDACTED] *Document*
- *Safe Work* [REDACTED] *Form*
- *Spot the* [REDACTED] *Hazard*
- *Contractors* [REDACTED] *Requirements*



- [REDACTED] *Revised Contractor Health and safety Requirements*

Évaluation

Westcoast a fourni de nombreux documents du SGI portant sur le recensement des dangers : le manuel sur la sécurité en matière de construction (document *Construction Safety manual*), le manuel de sécurité en matière d'entretien (document *Spectra Energy Transmission West Maintenance Safety Manual*), le programme de sécurité et les [REDACTED] de gestion des travaux des entrepreneurs. Le personnel d'audit a observé que le SGI comportait plusieurs exigences et procédures pour répertorier les dangers d'un projet, notamment immédiatement avant le début des travaux lors de l'émission de l'autorisation, ainsi que des exigences pour une évaluation des dangers sur le terrain (« EDT »). Westcoast a démontré qu'elle considère le processus d'autorisation d'exécuter des travaux en toute sécurité comme une activité administrative, qui vise à assurer le suivi des processus, la sécurité et le contrôle des lieux et des tâches, la coordination des travaux et la communication des exigences de travail sécuritaire. Elle suit aussi ce processus lorsqu'il faut interrompre ou réautoriser les travaux. Le manuel de santé et de sécurité de GTM (document *GTM Health and Safety manual 30 May 2019*) exige la réalisation d'une analyse de la sécurité pour les tâches suivantes :

- Tâche non routinière présentant des dangers importants.
- Tâche importante mettant à contribution plusieurs équipes de travail ou entrepreneurs.
- Tâche présentant des dangers ou des risques de feu ou de décharge électrique importants.

Westcoast a démontré que l'EDT décrite dans le manuel de santé et de sécurité de GMT vise à répertorier les dangers et à assurer leur contrôle immédiatement avant la réalisation des travaux. Les exigences relatives à la santé et à la sécurité pour les entrepreneurs de Westcoast (document *Contractors Health and safety Requirements*) précisent comment les entrepreneurs doivent effectuer l'EDT pour les travaux à venir.

Le personnel d'audit a jugé que Westcoast n'a pas pu démontrer l'existence d'un processus intégré pour harmoniser et intégrer ses rôles, ses responsabilités et ses étapes processuelles à ceux des entrepreneurs. La société a un processus d'autorisation d'exécuter des travaux en toute sécurité qui vérifie si les travaux peuvent être effectués et si les activités sont sécuritaires, et exige de l'entrepreneur qu'il répertorie les dangers. Le personnel d'audit a observé que les activités de recensement des dangers sont distinctes et indépendantes, et jugé que Westcoast n'a pas présenté de processus intégré comportant des étapes liant l'embauche des entrepreneurs, l'évaluation des dangers du projet, la procédure d'autorisation d'exécuter des travaux en toute sécurité et la réalisation de l'EDT par les entrepreneurs. Le personnel d'audit a constaté que les représentants de Westcoast interrogés ne comprenaient pas clairement leur rôle, leurs responsabilités et les exigences quant à leur participation aux évaluations des dangers effectuées par les entrepreneurs immédiatement avant la réalisation des travaux et à l'examen de ces évaluations. Il a relevé des écarts entre les réponses fournies aux entrevues et les documents présentés par Westcoast.

Les entrevues et les documents de Westcoast ont systématiquement montré que les procédures des entrepreneurs peuvent servir à répertorier les dangers sur le terrain si elles sont plus rigoureuses que celles de la société. Toutefois, cette dernière n'a pas pu présenter les rôles, les responsabilités, les étapes et les critères permettant de déterminer comment prendre cette décision. Elle a par ailleurs démontré que dans certains cas, ce sont ses procédures qui sont suivies, mais que dans d'autres, celles des entrepreneurs peuvent l'être, sans expliquer clairement les rôles, les responsabilités et les étapes à respecter pour ce faire. Le personnel d'audit a jugé que les exigences de recensement des dangers que Westcoast



impose aux entrepreneurs ne sont pas adéquates pour assurer que ces derniers utilisent une méthode acceptable, complète et intégrée aux procédures connexes de la société.

La procédure [REDACTED] de Westcoast n'exige l'obtention d'une autorisation que pour certaines tâches, mais les employés de la société interrogés ont tous dit qu'ils l'utilisaient pour toutes [REDACTED]. La procédure [REDACTED] de GTM nomment les types de travaux précis pour lesquels une autorisation est émise. Le personnel d'audit a constaté que la procédure de recensement des dangers ne décrit pas l'utilisation et l'application réelles de ses exigences.

Westcoast a démontré que ses conseillers en santé, en sécurité et en environnement soutiennent les équipes d'entretien, d'exploitation et de projets lorsqu'il est question de santé et de sécurité (résolution de problèmes, information, clarification, etc.). Le personnel d'audit n'a pas trouvé de point de décision concernant le recours à ces conseillers dans le processus de recensement des dangers. Westcoast n'a pas présenté de rôles et de responsabilités clairs ni d'étapes décisionnelles qui formeraient un processus adéquat. Par exemple, pendant les entrevues concernant le projet U3020, le personnel de Westcoast a indiqué qu'aucun spécialiste du domaine n'avait participé à la détermination des capacités, des certifications et de la qualification en santé, sécurité et environnement.

Westcoast a présenté un processus de recensement des dangers dans le manuel de santé et de sécurité de GTM, mais n'a pas pu expliquer clairement comment les employés de Westcoast et des entrepreneurs devaient savoir qu'il leur fallait suivre ces exigences pour les autres programmes visés à l'article 55 du RPT. Par exemple, le personnel d'audit n'a vu aucune mention des dangers liés à l'environnement couverts par le processus dans l'analyse de la sécurité des tâches, l'autorisation d'exécuter des travaux en toute sécurité et l'EDT.

Westcoast a présenté plusieurs méthodes de recensement des dangers, dont la procédure d'autorisation d'exécuter des travaux en toute sécurité et l'EDT. Cependant, le personnel d'audit a constaté que les dangers propres aux travaux visés sont répertoriés très tard (juste avant les travaux) par l'émetteur de l'autorisation. Il y a là un risque d'omission ou de non-reconnaissance de dangers, et donc de non-détermination des mécanismes de contrôle nécessaires et de la formation ou des compétences requises, etc. Les auditeurs ont observé que l'EDT est créée de manière indépendante, juste avant les travaux, et n'est pas adéquatement intégrée aux autres évaluations des dangers du projet et activités de sécurité. Westcoast n'a pas démontré comment les activités de recensement des dangers qui se rapportent au SGI, aux opérations et au projet s'intègrent au recensement des dangers effectué immédiatement avant les travaux par l'émetteur de l'autorisation.

Constatation : Non conforme.

Selon les renseignements fournis, qu'il a examinés, le personnel d'audit a jugé que Westcoast ne se conforme pas à l'exigence réglementaire. Bien que Westcoast ait pu démontrer qu'elle a établi et mis en œuvre un processus pour répertorier les dangers, celui-ci ne satisfait pas entièrement aux exigences de l'alinéa 6.5(1)c) du RPT. La société doit élaborer un PMCP pour analyser, corriger et gérer les lacunes relevées.



PA-04 – Inventaire des dangers

Exigence réglementaire

Paragraphe 6.5(1) du RPT – La compagnie est tenue, dans le cadre de son système de gestion et des programmes visés à l'article 55 :

Alinéa 6.5(1)d) du RPT – d'établir et de maintenir un inventaire des dangers et dangers potentiels répertoriés.

Résultat attendu – La société peut démontrer qu'elle a répertorié les dangers réels et potentiels associés aux activités de surveillance des entrepreneurs pendant la construction de pipelines et qu'elle les a inscrits dans l'inventaire. Elle doit notamment démontrer ce qui suit :

- La société a établi et maintient un inventaire conforme.
- L'inventaire comprend les dangers réels et potentiels associés à l'ensemble des activités et opérations de la société pendant le cycle de vie des pipelines.
- Les dangers réels et potentiels de la salle de commande sont répertoriés.
- L'inventaire a été maintenu; il est à jour et tient compte des changements apportés aux activités et aux opérations de la société.
- L'inventaire est utilisé dans le cadre des processus d'évaluation et de contrôle des risques.

Résumé des renseignements fournis par Westcoast

Pour démontrer sa conformité à l'exigence, Westcoast a fourni les documents suivants au personnel d'audit :

- *IMS Requirements* [REDACTED]
- *Hazard Inventory* [REDACTED]
- [REDACTED] *Hazard Inventory Process*
- *GTM Health and Safety Manual*
- *Safety Program Mapping* [REDACTED]
- *Construction Safety Manual*
- *Spectra Energy Transmission West Maintenance Safety Manual*
- *PE HS* [REDACTED] *Form*
- *Contractors Health and Safety* [REDACTED]
- [REDACTED] *Contractor Health and Safety Requirements*
- [REDACTED] *Hazard Inventory Process*
- *Workplace Hazard Inventory* [REDACTED]
- [REDACTED] *Inventory Training*
- *Environmental Protection Program Mapping* [REDACTED]
- *Project Environmental Hazard Assessment* – [REDACTED]



Évaluation

Westcoast a fourni un inventaire des dangers pour l'Ouest canadien (document *Hazard Inventory [Western Canada]*), un processus d'inventaire des dangers de GTM (document *CGTM Hazard Inventory Process*), un formulaire de recensement des dangers des projets (document *PE HS [REDACTED] Form*) et des documents sur l'évaluation des dangers environnementaux des projets, l'autorisation d'exécuter des travaux en toute sécurité, les EDT des entrepreneurs et d'autres sujets connexes. Le personnel d'audit a jugé que ces différents inventaires des dangers démontrent que la société répertorie les dangers à divers paliers de son organisation et à divers moments des processus de construction et d'entretien.

Le personnel d'audit a estimé que ces diverses méthodes de recensement ne sont pas intégrées les unes aux autres de manière à former un inventaire des dangers adéquat. Il a constaté que Westcoast dresse un inventaire général des dangers, mais, selon son examen des documents susmentionnés, cet inventaire n'est pas lié aux autres méthodes de recensement ou d'inventaire ni utilisé pour les appliquer. Il a observé que l'inventaire des dangers des projets requis n'est pas lié au processus d'autorisation d'exécuter des travaux en toute sécurité ni aux EDT des entrepreneurs.

Le personnel d'audit a constaté que l'inventaire général des dangers et les exigences connexes n'étaient pas transmis aux entrepreneurs pendant le processus d'approvisionnement ou de surveillance. Westcoast n'a pas expliqué comment l'inventaire des dangers doit être intégré et lié à d'autres processus du système de gestion, ce qui est nécessaire pour faire la preuve d'un inventaire adéquat. Le personnel d'audit a observé que la société n'utilise pas l'inventaire pour déterminer les exigences de formation et de compétence et les activités de surveillance des entrepreneurs.

Le personnel d'audit reconnaît que l'alinéa 6.5(1)d) du RPT ne comprend pas, en soi, l'obligation légale explicite de fournir un inventaire des dangers aux entrepreneurs. Toutefois, l'alinéa 6.5(1)f) (visé par l'élément PA-05) exige que la société communique les mécanismes de contrôle des dangers à toute personne exposée aux risques, ce qui inclut les entrepreneurs. La Régie rappelle à Westcoast que le RPT exige un système de gestion « explicite, exhaustif et proactif » et que chacun des processus obligatoires est considéré comme faisant partie de ce système. Il est donc essentiel de lier toutes les exigences de façon systématique, puisqu'on exige un « système » et non plusieurs éléments isolés fonctionnant de manière indépendante.

Pendant les entrevues, le personnel d'audit a appris qu'il était officiellement nécessaire de remplir le formulaire de recensement des dangers HS [REDACTED] de Westcoast (document *PE HS [REDACTED] Form*) pour répertorier et inventorier les dangers. Cependant, la société n'a pas pu démontrer que cela avait été fait uniformément pour les multiples projets examinés par le personnel d'audit.

Constatation : Non conforme.

Selon les renseignements fournis, qu'il a examinés, le personnel d'audit a jugé que Westcoast ne se conforme pas à l'exigence réglementaire. Bien que Westcoast ait pu démontrer qu'elle a répertorié et documenté les dangers réels et potentiels à divers paliers de son organisation, elle n'a pas présenté d'inventaire des dangers adéquats selon les exigences de l'alinéa 6.5(1)d) du RPT. La société doit élaborer un PMCP pour analyser, corriger et gérer les lacunes relevées.



PA-05 – Évaluation des risques

Exigence réglementaire

Paragraphe 6.5(1) du RPT – La compagnie est tenue, dans le cadre de son système de gestion et des programmes visés à l'article 55 :

Alinéa 6.5(1)e) du RPT – d'établir et de mettre en œuvre un processus pour évaluer et gérer les risques associés aux dangers répertoriés, notamment ceux liés aux conditions d'exploitation normales et anormales.

Résultat attendu – La société peut démontrer qu'elle a évalué et qu'elle gère les risques associés aux dangers répertoriés pour les activités de surveillance des entrepreneurs pendant la construction de pipelines, notamment ceux qui sont reliés aux conditions d'exploitation normales et inhabituelles. Elle doit notamment démontrer ce qui suit :

- La société a établi et mis en œuvre un processus conforme pour évaluer et gérer les risques.
- Les méthodes d'évaluation et de gestion des risques reposent sur des normes réglementaires mentionnées et conviennent à la nature, à l'importance, à l'échelle et à la complexité des opérations, activités et programmes de la société visés à l'article 55.
- Les risques sont évalués pour tous les dangers réels et potentiels, y compris ceux qui sont reliés aux conditions d'exploitation normales et inhabituelles.
- Les niveaux de risque sont surveillés périodiquement selon les besoins, et réévalués lorsque les circonstances changent.
- Les risques sont gérés selon des méthodes établies qui conviennent aux programmes visés à l'article 55.
- Des critères d'acceptation des risques sont établis pour tous les dangers réels et potentiels.

Résumé des renseignements fournis par Westcoast

Pour démontrer sa conformité à l'exigence, Westcoast a fourni les documents suivants au personnel d'audit :

- *Safety Program Mapping* [REDACTED]
- [REDACTED] *Risk Management*
- *GTM IMS* [REDACTED] *Risk Management*
- *HAZOP* [REDACTED]
- *Construction Safety Manual 2015*
- *SET West Maintenance Safety Manual*
- *CGTM Workplace Hazard Inventory* [REDACTED]
- *Risk Management Process* [REDACTED]
- *Risk Management Process* [REDACTED] – *A Workflow*
- *Risk Matrix*



Évaluation

Westcoast a démontré que la gestion des risques est intégrée au SGI, qu'elle sous-tend le cadre général de gestion des risques et qu'elle soutient la structure de gouvernance des risques du SGI de GTM. La société applique dans son SGI le processus de gestion des dangers et des risques, dont le document connexe d'Enbridge décrit les responsabilités. Les responsables de chaque programme du SGI doivent veiller à ce que tous les dangers et les risques qui pourraient avoir une incidence sur ce programme soient documentés dans le registre des risques et les documents y afférents du programme. L'analyse des risques repose sur la détermination des conséquences et de la probabilité d'occurrence. Pour l'effectuer, chaque responsable d'un programme du SGI doit recueillir des données sur la probabilité d'occurrence de chaque danger et sur ses diverses conséquences potentielles.

Westcoast a fourni plusieurs documents du SGI portant sur l'évaluation des risques, comme le programme de sécurité, le manuel sur la sécurité en matière de construction et le manuel de sécurité en matière d'entretien, ainsi que plusieurs procédures (d'autorisation, de recensement des dangers, etc.). Ceux-ci ne comprennent cependant pas de processus adéquat pour évaluer et gérer les risques associés aux travaux de construction des entrepreneurs. Le personnel d'audit a jugé que Westcoast n'avait pas adéquatement décrit les rôles, les responsabilités et les étapes visant à intégrer l'évaluation des dangers et des risques prévue par le SGI aux exigences et aux procédures d'évaluation des risques assorties aux programmes.

Le personnel d'audit a estimé que Westcoast n'avait pas présenté de processus pour évaluer et gérer les risques liés à la sécurité, à l'environnement, aux situations d'urgence et à l'intégrité qui sont associés aux dangers découlant des conditions d'exploitation normales et inhabituelles pour les projets et les activités d'entretien et d'exploitation.

Le personnel d'audit a constaté que le document d'exigences relatives à la santé et à la sécurité pour les entrepreneurs de Westcoast [REDACTED] ne contient pas d'exigence d'évaluation des risques et indique seulement qu'il faut appliquer des mécanismes de contrôle. La société n'a pas démontré que l'évaluation des risques doit aussi incomber aux entrepreneurs, de manière à assurer une démarche systématique et intégrée fondée sur le système de gestion.

Westcoast n'a pas démontré comment les inventaires, les exigences, les procédures, etc. du SGI, du manuel de sécurité pour les entrepreneurs et du programme de sécurité étaient intégrés les uns aux autres de façon à prouver l'existence d'un processus d'évaluation des risques établi qui comprend les rôles et les responsabilités et se rapporte aux activités des entrepreneurs. Selon le personnel d'audit, l'évaluation des risques des activités des entrepreneurs n'est pas adéquate pour établir et mettre en œuvre des mécanismes de contrôle adéquats permettant d'éliminer ou d'atténuer ces risques.

Constatation : Non conforme.

Selon les renseignements fournis, qu'il a examinés, le personnel d'audit a jugé que Westcoast ne se conforme pas à l'exigence réglementaire. Bien que Westcoast ait pu démontrer qu'elle a établi et mis en œuvre un processus pour évaluer les risques au niveau du SGI, elle n'a pas démontré l'intégration ou les liens entre ce processus et l'évaluation des risques liés aux programmes visés à l'article 55 du RPT en ce qui a trait aux activités



des entrepreneurs conformément aux exigences de l'alinéa 6.5(1)e) du RPT. La société doit élaborer un PMCP pour analyser, corriger et gérer les lacunes relevées.



PA-06 – Mécanismes de contrôle

Exigence réglementaire

Paragraphe 6.5(1) du RPT – La compagnie est tenue, dans le cadre de son système de gestion et des programmes visés à l'article 55 :

Alinéa 6.5(1)f) du RPT – d'établir et de mettre en œuvre un processus pour élaborer et mettre en œuvre des mécanismes de contrôle dans le but de prévenir, de gérer et d'atténuer les dangers répertoriés et les risques, et pour communiquer ces mécanismes à toute personne exposée aux risques.

Résultat attendu – La société peut démontrer qu'elle a élaboré et mis en œuvre des mécanismes de contrôle pour les dangers répertoriés associés aux activités de surveillance des entrepreneurs pendant la construction de pipelines et qu'elle a communiqué ces mécanismes à toute personne exposée aux risques. Elle doit notamment démontrer ce qui suit :

- La société a un processus conforme pour élaborer et mettre en œuvre des mécanismes de contrôle des risques.
- Les méthodes d'élaboration de ces mécanismes conviennent à la nature, à l'importance, à l'échelle et à la complexité des opérations, activités et programmes de la société visés à l'article 55.
- Ces mécanismes sont élaborés et mis en œuvre.
- Ces mécanismes sont adéquats pour prévenir, gérer et atténuer les dangers répertoriés et les risques.
- Ces mécanismes sont surveillés périodiquement et selon les besoins, et réévalués lorsque les circonstances changent.
- Ces mécanismes sont communiqués aux personnes exposées aux risques.

Résumé des renseignements fournis par Westcoast

Pour démontrer sa conformité à l'exigence, Westcoast a fourni les documents suivants au personnel d'audit :

- *Safety Program Mapping* [REDACTED]
- [REDACTED] *Risk Management*
- *Hazard and Risk Management Process* [REDACTED]
- *Risk Management Process* [REDACTED]
- *IMS* [REDACTED] *Risk Management Process*
- *Environmental Protection Program Mapping* [REDACTED]
- *Environment Manual* [REDACTED]
- *HAZOP Procedure*
- *Construction Safety Manual*
- *SET West Maintenance Safety Manual*
- *GTM Health and Safety Manual*
- *Contractor Health and Safety Requirements*
- [REDACTED] *Contractor Health and Safety Requirements*



- *Risk Management Process* [REDACTED] *Forms*
- [REDACTED] *Hazard Identification Process*
- [REDACTED] *Hazard Inventory Process*
- *Field Level Hazard Assessment* [REDACTED]
- [REDACTED] *Health and Safety Manual*

Évaluation

Westcoast a fourni de nombreux documents contenant des rôles, des responsabilités et des exigences liés aux mécanismes de contrôle, dont des documents fondamentaux du SGI comme celui sur les exigences relatives à la santé et à la sécurité pour les entrepreneurs (document *Contractor Health and Safety Requirements*) et le manuel de santé et de sécurité de [REDACTED] (document [REDACTED] *Health and Safety Manual*). Le personnel d'audit a vu bon nombre de rôles, de responsabilités et d'étapes dans ces documents, mais ces derniers ne lient pas adéquatement les étapes de manière à montrer comment Westcoast doit évaluer les mécanismes de contrôle figurant dans les plans de sécurité des entrepreneurs. Le personnel d'audit a constaté que Westcoast établit ses attentes dans les modalités contractuelles portant sur les exigences de sécurité. Il a jugé que la société n'a pas établi de rôles, de responsabilités et d'étapes adéquats pour assurer l'évaluation de la pertinence des mécanismes de contrôle des entrepreneurs.

Le personnel d'audit a trouvé plusieurs lacunes quant à l'établissement de mécanismes de contrôle, dont les suivantes :

- Westcoast établit des mécanismes de contrôle, comme des procédures de verrouillage et d'étiquetage et d'excavation, mais la façon dont les mécanismes associés aux entrepreneurs doivent s'intégrer à ceux de la société n'est pas claire.
- Le processus de Westcoast ne comporte pas d'étapes adéquates concernant la détermination des mécanismes de contrôle et leur communication (transmission d'information et formation) à toutes les personnes exposées aux risques en ce qui concerne les activités d'entretien et d'exploitation.
- L'EDT de Westcoast n'établit pas adéquatement les mécanismes de contrôle, et réfère dans bien des cas à d'autres documents sur l'analyse de la sécurité des tâches ou les procédures opérationnelles normalisées (« PON ») qui ne sont pas facilement accessibles aux travailleurs effectuant les travaux d'entretien ou d'exploitation. Pour assurer la sécurité des travailleurs (employés et entrepreneurs), la société doit veiller à ce que toute l'information pertinente leur soit facilement accessible. Ils ne devraient pas avoir à consulter plusieurs documents supplémentaires, qui ne sont pas toujours faciles à obtenir, alors qu'ils se préparent au travail.
- Le personnel d'audit n'a pas réussi à établir clairement si Westcoast doit approuver les EDT des entrepreneurs.
- Westcoast n'a pas démontré qu'il existe des rôles, des responsabilités et des étapes adéquats pour déterminer les mécanismes de contrôle et les communiquer aux entrepreneurs. Certaines EDT indiquaient de se référer à l'autorisation d'exécuter des travaux en toute sécurité, mais comme les travailleurs signent l'EDT, et non l'autorisation, avant de se mettre au travail, rien ne montrait que les travailleurs étaient bel et bien au courant des dangers relevés.



- L'émetteur de l'autorisation d'exécuter des travaux en toute sécurité détermine les mécanismes de contrôle, mais Westcoast n'a pas de moyen documenté de s'assurer que tout est communiqué aux employés et aux sous-traitants des entrepreneurs.

Le personnel d'audit a examiné des dossiers portant sur les dangers associés à divers projets réalisés par Westcoast dans les deux dernières années. Pour l'un de ces projets, l'EDT indiquait « Voir l'analyse de la sécurité des tâches » et n'énumérait aucun danger ni mécanisme de contrôle; elle faisait plutôt référence à une PON. L'analyse de la sécurité des tâches, les dangers et les mécanismes de contrôle n'étaient résumés ni dans l'EDT ni dans l'autorisation d'exécuter des travaux en toute sécurité, et rien ne montrait que les dangers et les mécanismes censés se retrouver dans la PON et l'analyse de la sécurité des tâches avaient été communiqués aux travailleurs, dont l'entrepreneur et ses employés.

Constatation : Non conforme.

Selon les renseignements fournis, qu'il a examinés, le personnel d'audit a jugé que Westcoast ne se conforme pas à l'exigence réglementaire. Bien que Westcoast ait pu démontrer qu'elle a de nombreuses activités liées à l'établissement de mécanismes de contrôle, elle n'a pas présenté de processus à cet effet qui satisfait aux exigences de l'alinéa 6.5(1)f) du RPT. La société doit élaborer un PMCP pour analyser, corriger et gérer les lacunes relevées.



PA-07 – Exigences légales

Exigence réglementaire

Paragraphe 6.5(1) du RPT – La compagnie est tenue, dans le cadre de son système de gestion et des programmes visés à l'article 55 :

Alinéa 6.5(1)g) du RPT – d'établir et de mettre en œuvre un processus pour recenser les exigences légales en matière de sécurité, de sûreté et de protection de l'environnement auxquelles la compagnie est assujettie et en vérifier le respect.

Résultat attendu – La société peut démontrer ce qui suit :

- La société a un processus pour recenser les exigences légales et en vérifier le respect.
- Les méthodes employées pour recenser les exigences légales et en vérifier le respect conviennent à la nature, à l'importance, à l'échelle et à la complexité des opérations, activités et programmes visés à l'article 55 de la société.
- Le recensement des exigences légales comprend une méthode adéquate pour relever l'ensemble des articles réglementaires et normatifs applicables, y compris les ordonnances et les conditions émanant de l'Office.

Résumé des renseignements fournis par Westcoast

Pour démontrer sa conformité à l'exigence, Westcoast a fourni les documents suivants au personnel d'audit :

- [REDACTED] *Management of Change Process*
- [REDACTED] *Master Compliance Register*
- *Contractor Health and Safety Requirements*
- [REDACTED] *Contractor Health and Safety Requirements*
- [REDACTED] *Health and Safety Manual*
- [REDACTED] *Master Service Agreements*

Évaluation

Westcoast a présenté plusieurs processus de gestion du changement des exigences réglementaires ainsi qu'un registre principal de la conformité globale. Elle a aussi démontré l'existence d'exigences pour les entrepreneurs dans plusieurs documents listés plus haut et dans des exemples de modalités contractuelles qui portaient notamment sur le respect des règlements applicables.

Constatation : Rien à signaler.

Selon les renseignements fournis, qu'il a examinés, le personnel d'audit n'a relevé aucune non-conformité pour cet élément du protocole.



PA-08 – Gestion du changement

Exigence réglementaire

Paragraphe 6.5(1) du RPT – La compagnie est tenue, dans le cadre de son système de gestion et des programmes visés à l'article 55 :

Alinéa 6.5(1)i) du RPT – d'établir et de mettre en œuvre un processus pour répertorier et gérer tout changement susceptible d'avoir des répercussions sur la sécurité, la sûreté ou la protection de l'environnement, notamment tout nouveau danger ou risque et tout changement relatif à la conception, aux exigences techniques, aux normes ou aux procédures, ainsi qu'à la structure organisationnelle ou aux exigences légales auxquelles la compagnie est assujettie.

Résultat attendu – La société peut démontrer ce qui suit :

- La société a un processus conforme pour répertorier et gérer les changements.
- Elle a établi des méthodes pour répertorier et gérer les changements.
- Elle en détermine et évalue les répercussions sur son système de gestion et ses programmes visés à l'article 55.

Résumé des renseignements fournis par Westcoast

Pour démontrer sa conformité à l'exigence, Westcoast a fourni les documents suivants au personnel d'audit :

- *Management of Change* [REDACTED] *Procedure*
- *GTM IMS* [REDACTED] *Management of Change Process*
- *MOC* [REDACTED] *Procedure*
- *Management of Change for Procedures* [REDACTED]
- *Regulatory Management of Change* [REDACTED]
- *GTM IMS* [REDACTED] – *Organizational Management of Change*

Évaluation

Westcoast a présenté des procédures de gestion du changement de GTM qui décrivent une approche systématique visant le recensement, l'examen et la prise en compte des répercussions potentielles des changements sur les actifs, les documents, les procédures, la société et les exigences légales.

En ce qui concerne les actifs, Westcoast a présenté une procédure de gestion du changement (document *MOC [Asset] Procedure*) dont l'objectif est de gérer les risques et de documenter les changements opérationnels prévus des installations et des pipelines. En ce qui a trait aux procédures, la gestion du changement (document *Management of Change for Procedures [PMOC] Procedure*) a pour but de répertorier et de gérer les risques liés à l'ajout, à la modification et à la suppression de documents critiques. Le processus de gestion des changements réglementaires (*Regulatory Management of Change Process*) sert à relever les exigences légales nouvelles ou révisées qui s'appliquent à Westcoast.



Le personnel d'audit a examiné plusieurs modalités applicables aux entrepreneurs ainsi que les exigences présentées par Westcoast en ce qui concerne les changements des modalités, dont celles portant sur les exigences de sécurité.

Constatation : Rien à signaler.

Selon les renseignements fournis, qu'il a examinés, le personnel d'audit n'a relevé aucune non-conformité pour cet élément du protocole.



PA-09 – Compétences requises et programmes de formation

Exigence réglementaire

Paragraphe 6.5(1) du RPT – La compagnie est tenue, dans le cadre de son système de gestion et des programmes visés à l'article 55 :

Alinéa 6.5(1)j) du RPT – d'établir et de mettre en œuvre un processus pour établir les compétences requises et élaborer des programmes de formation à l'intention des employés et de toute autre personne travaillant en collaboration avec la compagnie ou pour le compte de celle-ci afin de leur permettre de s'acquitter de leurs tâches en toute sécurité et de manière à assurer la sécurité et la sûreté du pipeline et la protection de l'environnement.

Résultat attendu – La société peut démontrer ce qui suit :

- La société a un processus conforme pour établir les compétences requises et élaborer des programmes de formation.
- Elle a établi les compétences requises.
- Les programmes de formation peuvent être liés aux compétences requises établies et permettent d'acquérir efficacement les compétences voulues.
- Les employés et toute autre personne travaillant pour le compte de la société ont la compétence requise pour s'acquitter de leurs tâches.
- Les personnes qui travaillent en collaboration avec la société ou pour son compte reçoivent une formation adéquate sur le système de gestion et les programmes visés à l'article 55.

Résumé des renseignements fournis par Westcoast

Pour démontrer sa conformité à l'exigence, Westcoast a fourni les documents suivants au personnel d'audit :

- *IMS Process [REDACTED], Accountabilities and Authorities*
- *[REDACTED] Capacity Management*
- *Contractor Work Management [REDACTED] Schedule and Kick-off*
- *[REDACTED] Training Process*
- *Work Management – [REDACTED]*
- *[REDACTED] Work Coordinator*
- *[REDACTED] Coordinate Work*
- *Overall Training*
- *Safe Work Permit [REDACTED]*
- *Contractor Health and Safety [REDACTED]*
- *Contractor Work Management [REDACTED] Schedule and Kick-off*
- *[REDACTED] Training & Competency Assurance Program – Assign, Implement, Establish Training Process*



Évaluation

Westcoast a présenté plusieurs documents du SGI et [REDACTED] de gestion des travaux des entrepreneurs concernant la formation et les capacités des entrepreneurs. Le document sur le processus 7 de gestion des capacités ([REDACTED] *Capacity Management*) établit l'approche à suivre pour assurer en continu la compétence de la main-d'œuvre; sa portée couvre les employés de Westcoast ([REDACTED]). Le programme d'assurance de la compétence et de la formation de [REDACTED] (document [REDACTED] *Training & Competency Assurance Program*) a pour but d'assigner la formation officielle, d'établir les responsabilités particulières des chefs d'équipe, gestionnaires et superviseurs quant à la compétence des membres de leur équipe et de définir les types de formation. Le personnel d'audit a examiné certains documents et trouvé les lacunes suivantes :

- Le processus relatif aux capacités et le processus d'assignation, de mise en œuvre et d'établissement de la formation ne déterminent pas les compétences exigées et ne définissent ni ne mentionnent les exigences pour les entrepreneurs.
- Le document [REDACTED], qui porte sur la gestion de la portée, indique que le planificateur des travaux doit préparer la qualification, les certifications et les capacités liées à l'environnement ou à la santé et à la sécurité ainsi que les capacités liées aux travaux exigés par l'entrepreneur, mais ne mentionne pas les compétences ni les programmes de formation requis. Le document [REDACTED] de la [REDACTED], sur le calendrier et le lancement (document *Contractor Work Management* [REDACTED] [REDACTED] *Schedule and Kick-off*), énonce que le coordonnateur des travaux doit vérifier l'état des documents de l'entrepreneur, tels que les certificats, les permis et les cartes de qualification. Toutefois, cette activité ne vise pas les compétences et les programmes de formation exigés, ni leur établissement. Le personnel d'audit a constaté que les procédures de gestion des travaux des entrepreneurs ne comportent pas de processus pour déterminer les compétences et les programmes de formation des entrepreneurs. Il a vu que les procédures mentionnent à quelques reprises des choses comme « préparer les capacités, les certifications, etc. », mais a jugé qu'elles ne répondent pas adéquatement aux exigences d'un processus visant la détermination des compétences requises et des programmes de formation.
- Westcoast a une [REDACTED] d'autorisation d'exécuter des travaux en toute sécurité (document *Safe Work Permit* [REDACTED]) dont l'objectif est de produire entre l'émetteur et le récepteur de l'autorisation une entente qui confirme les tâches, les précautions, l'état de l'équipement et les conditions des lieux, et établit les contraintes, les exigences, l'emplacement exact et l'ampleur de la préparation de l'équipement en ce qui concerne les travaux visés. Le personnel d'audit a jugé que [REDACTED] n'indique pas les rôles, les responsabilités ou les étapes visant à ce que l'émetteur établisse les compétences exigées du personnel de l'entrepreneur qui effectuera des tâches associées aux travaux visés, ou détermine et offre les programmes de formation connexes.
- Le personnel d'audit a constaté que l'émetteur de l'autorisation d'exécuter des travaux en toute sécurité de l'équipe d'exploitation passe en revue les personnes se présentant sur les lieux la journée même, mais qu'il ne dispose pas d'une procédure ou d'une instruction de travail adéquate lui permettant de déterminer et de vérifier les compétences exigées du personnel de l'entrepreneur qui effectuera les travaux visés. L'émetteur n'évalue pas les compétences de l'entrepreneur en fonction des exigences, et n'examine pas les programmes de formation pour déterminer les besoins de formation.



- Les documents fournis par Westcoast contiennent des exigences de compétence et de formation, mais ne décrivent pas de processus adéquat qui établirait les rôles, les responsabilités et les étapes permettant de déterminer les compétences des entrepreneurs.
- Westcoast a fourni des [REDACTED] énonçant les exigences de compétence et de formation, mais ces documents ne décrivent pas de processus adéquat qui établirait les rôles, les responsabilités et les étapes permettant de déterminer les programmes de formation nécessaires et de les offrir aux entrepreneurs.

La Régie ne s'attend pas à ce que Westcoast fixe des exigences de formation et de compétence propres à toutes les activités qui seront exécutées par les entrepreneurs. Cependant, elle doit déterminer, consigner et communiquer ses attentes concernant la formation et la compétence des entrepreneurs relativement aux travaux et expliquer comment elle vérifiera que ces attentes sont satisfaites. En l'absence de documents exposant les attentes, le personnel de la société ne pourra pas savoir quel programme de formation ou niveau de compétence exiger des entrepreneurs. Il est possible que, dans certains cas, Westcoast doive donner une formation particulière aux entrepreneurs pour qu'ils puissent travailler de façon sécuritaire et sans nuire à l'environnement sur les sites d'exploitation, mais rien n'indiquait la prise d'une telle mesure.

Constatation : Non conforme.

Selon les renseignements fournis, qu'il a examinés, le personnel d'audit a jugé que Westcoast ne se conforme pas à l'exigence réglementaire. Bien que Westcoast ait pu démontrer qu'elle a de nombreuses exigences relatives à la compétence et aux programmes de formation des entrepreneurs, elle n'a pas présenté de processus à cet effet qui satisfait aux exigences de l'alinéa 6.5(1j) du RPT. La société doit élaborer un PMCP pour analyser, corriger et gérer les lacunes relevées.



PA-10 – Vérification de la formation et des compétences

Exigence réglementaire

Paragraphe 6.5(1) du RPT – La compagnie est tenue, dans le cadre de son système de gestion et des programmes visés à l'article 55 :

Alinéa 6.5(1)k) du RPT – d'établir et de mettre en œuvre un processus pour s'assurer que les employés et toute autre personne travaillant en collaboration avec la compagnie ou pour le compte de celle-ci sont formés et compétents et pour les superviser afin qu'ils puissent s'acquitter de leurs tâches en toute sécurité et de manière à assurer la sécurité et la sûreté du pipeline et la protection de l'environnement.

Résultat attendu – La société peut démontrer ce qui suit :

- La société a un processus conforme pour s'assurer que les employés et les autres personnes sont formés et compétents.
- Elle conserve des dossiers démontrant que les employés et les autres personnes qui travaillent pour son compte sont formés et compétents en ce qui concerne les programmes visés à l'article 55.
- Elle a un processus conforme pour superviser les employés et les autres personnes qui travaillent pour son compte.
- La supervision des employés et des autres personnes est adéquate pour que chacun s'acquitte de ses tâches en toute sécurité et de manière à assurer la sûreté du pipeline et la protection de l'environnement.

Résumé des renseignements fournis par Westcoast

Pour démontrer sa conformité à l'exigence, Westcoast a fourni les documents suivants au personnel d'audit :

- *IMS Process ██████████, Accountabilities and Authorities*
- *██████████ Competency Assurance Program – Assign, Implement, Establish Training Process*
- *██████████ Training and Competency Assurance ██████████*
- *██████████ Capability Management*
- *██████████ Competency Assurance Process*
- *██████████ Training Process*
- *Contractor Work Management ██████████ – Coordinate Work*
- *Contractor Work Management ██████████ Schedule and Kick-off*
- *██████████ Training Process*
- *Safe Work Permit ██████████*
- *Contractor Health and Safety ██████████*

Évaluation

Westcoast a présenté plusieurs documents du SGI et ██████████ de gestion des travaux des entrepreneurs concernant la formation et les capacités des entrepreneurs. Le personnel d'audit en a examiné un échantillon et a trouvé les lacunes suivantes :



- Le personnel d'audit a jugé que les [REDACTED] concernant la formation, les capacités, l'assurance de la compétence, les besoins de formation, etc. de Westcoast (GTM) ne décrivent pas les rôles, les responsabilités et les étapes relatifs à la vérification des compétences et de la formation des employés participant aux travaux de l'entrepreneur. Le programme d'assurance de la compétence et de la formation de Westcoast (GTM) (document *GTM 7.1 CGTM Training & Competency Assurance Program*) a pour but d'assigner la formation officielle, d'établir les responsabilités particulières, et de définir les types de formation. Cependant, selon le personnel d'audit, il n'établit pas les compétences exigées et n'établit ni ne mentionne d'exigences relatives aux entrepreneurs visant la vérification des exigences de formation. Le personnel d'audit a constaté que bon nombre des processus notés présentent de manière générale la vérification de la compétence et de la formation, mais ne décrivent pas adéquatement la marche à suivre pour les entrepreneurs.
- Le personnel d'audit a observé que le [REDACTED] sur la gestion de la portée de la [REDACTED] de gestion des travaux des entrepreneurs énonce que les spécialistes de l'environnement ou de la santé et de la sécurité doivent « *déterminer la qualification, les capacités et les certifications liées à l'environnement ou à la santé et à la sécurité* », mais ne précise pas les compétences ni les programmes de formation requis.
- Le personnel d'audit a observé que le document sur le calendrier et le lancement de la [REDACTED] de gestion des travaux des entrepreneurs énonce que le coordonnateur des travaux doit vérifier l'état des documents de l'entrepreneur, tels que les certificats, les permis et les cartes de qualification, mais qu'il n'établit pas comment vérifier les compétences exigées et les programmes de formation au cours de cette activité.
- Le personnel d'audit a constaté pendant les entrevues que les émetteurs d'autorisations savent qu'il faut vérifier les cartes de qualification, les certificats et autres documents, mais qu'ils n'évaluent pas les compétences des entrepreneurs à l'aide d'une liste, d'une instruction de travail ou d'une procédure préétablie. Les auditeurs ont jugé que le document sur le calendrier et le lancement de la [REDACTED] de gestion des travaux des entrepreneurs ne décrit pas comment les compétences des entrepreneurs sont vérifiées.
- Westcoast a une [REDACTED] d'autorisation d'exécuter des travaux en toute sécurité (document *Safe Work Permit [REDACTED]*) dont l'objectif est de confirmer l'entente entre l'émetteur et le récepteur de l'autorisation quant aux tâches, aux précautions, à l'état de l'équipement et aux conditions des lieux, et d'établir les contraintes, les exigences, l'emplacement exact et l'ampleur de la préparation de l'équipement en ce qui concerne les travaux visés. Le personnel d'audit a jugé que les documents n'indiquent pas les rôles, les responsabilités ou les étapes visant à ce que l'émetteur vérifie les compétences et les programmes de formation établis pour les entrepreneurs.
- Le personnel d'audit a constaté que l'émetteur de l'autorisation d'exécuter des travaux en toute sécurité de l'équipe d'exploitation passe en revue les personnes se présentant sur les lieux la journée même, mais qu'il ne dispose pas d'un processus adéquat pour vérifier les compétences du personnel de l'entrepreneur qui effectuera les travaux visés. L'émetteur n'évalue pas les compétences en fonction d'exigences établies, et n'évalue pas la formation de travailleurs réalisant des tâches particulières par rapport à des programmes de formation établis.



- Westcoast (GTM) a démontré qu'elle a recours à ISNetworld pour vérifier les documents des programmes, mais n'a pas présenté d'autre processus établi pour évaluer la compétence des personnes en fonction de la portée des travaux.

Westcoast (GTM) a des [REDACTED] documentées de gestion des travaux des entrepreneurs qui s'appliquent aux activités de Westcoast (GTM), mais pas à l'exécution des projets. Les procédures énoncent les exigences, les rôles, les responsabilités et les étapes de la gestion des entrepreneurs, et précisent que le coordonnateur des travaux doit « superviser » tous les travaux exécutés par les entrepreneurs et leurs sous-traitants. Elles n'indiquent cependant pas les rôles, les responsabilités et les étapes à suivre pour cette tâche. Elles assignent par ailleurs d'autres fonctions de surveillance aux spécialistes de l'environnement et de la santé et de la sécurité, mais n'établissent pas précisément les rôles, responsabilités et étapes connexes pour ces postes.

Westcoast (GTM) doit expliquer aux entrepreneurs quelles sont ses attentes quant à leurs programmes de formation et de compétence. Elle doit établir ses propres processus, procédures ou instructions de travail à l'intention de ses employés pour veiller à ce qu'ils supervisent activement les entrepreneurs dans le but de vérifier que le personnel de ces derniers satisfait aux attentes.

Le [REDACTED] de gestion des travaux des entrepreneurs, qui porte sur la gestion de la portée, indique que le planificateur des travaux doit préparer la qualification, les certifications et les capacités liées à l'environnement ou à la santé et à la sécurité ainsi que les capacités liées aux travaux exigés par l'entrepreneur. Le [REDACTED], sur le calendrier et le lancement (document *Contractor Work Management [REDACTED] Schedule and Kick-off*), énonce que le coordonnateur des travaux doit vérifier l'état des documents de l'entrepreneur, tels que les certificats, les permis et les cartes de qualification. Les entrevues menées auprès du personnel de Westcoast ont permis de confirmer que la société vérifie l'atteinte des exigences de formation des entrepreneurs travaillant sur place, mais cette vérification est normalement effectuée par l'émetteur de l'autorisation d'exécuter des travaux en toute sécurité, et non par le coordonnateur des travaux. Cela révèle un manque de cohérence entre la façon dont les activités sont menées et ce qu'indique le processus documenté.

Les procédures de gestion des travaux des entrepreneurs n'assignent pas de rôles pour l'évaluation de la compétence des entrepreneurs, et les entrevues menées auprès du personnel de Westcoast montrent que les évaluations des compétences n'ont pas lieu avant le début des travaux des entrepreneurs. Cependant, la procédure d'autorisation d'exécuter des travaux en toute sécurité exige que l'émetteur de l'autorisation fasse une vérification de l'entrepreneur au moins trois fois pendant la période de l'autorisation.

Constatation : Non conforme.

Selon les renseignements fournis, qu'il a examinés, le personnel d'audit a jugé que Westcoast ne se conforme pas à l'exigence réglementaire. Bien que Westcoast ait pu démontrer qu'elle a des exigences relatives à la compétence et aux programmes de formation des entrepreneurs, elle n'a pas présenté de processus pour vérifier la formation et la compétence qui satisfait aux exigences de l'alinéa 6.5(1)k) du RPT. La société doit élaborer un PMCP pour analyser, corriger et gérer les lacunes relevées.



PA-11 – Information sur les responsabilités

Exigence réglementaire

Paragraphe 6.5(1) du RPT – La compagnie est tenue, dans le cadre de son système de gestion et des programmes visés à l'article 55 :

Alinéa 6.5(1)l) du RPT – d'établir et de mettre en œuvre un processus pour informer les employés et toute autre personne travaillant en collaboration avec la compagnie ou pour le compte de celle-ci de leurs responsabilités à l'égard des processus et procédures exigés par le présent article.

Résultat attendu – La société peut démontrer ce qui suit :

- La société a un processus conforme pour informer les employés et toute autre personne de leurs responsabilités.
- Elle a établi les responsabilités des employés et de toute autre personne travaillant pour son compte à l'égard des processus et des autres éléments exigés par les alinéas 6.5(1)a) à x) du RPT.

Résumé des renseignements fournis par Westcoast

Pour démontrer sa conformité à l'exigence, Westcoast a fourni les documents suivants au personnel d'audit :

- [REDACTED] *IMS Requirements*
- *Contractor Work Management* [REDACTED] *Scope Management*
- *Contractor Work Management* [REDACTED] *Contractor Selection and Contracting*
- *Contractor Work Management* [REDACTED] *Schedule and Kick-off*
- *Work Management* [REDACTED]
- [REDACTED] *Work Coordinator*
- [REDACTED] *Coordinate Work*
- [REDACTED] *Training Process*
- [REDACTED] *Capability management*
- *GTM Health and Safety Manual*

Évaluation

Le sous-élément [REDACTED], *Contractor Management* (Gestion des entrepreneurs), du SGI de GTM stipule que les programmes de gestion des entrepreneurs doivent comprendre des processus pour informer les entrepreneurs de leurs responsabilités à l'égard des exigences relatives aux processus et aux procédures fixées par le système ou les programmes de gestion.

Westcoast a présenté des processus du système de gestion sur les communications internes et externes qui visent à ce que toute l'information concernant les communications sur la sécurité, la sûreté et la protection de l'environnement destinées à la main-d'œuvre soit intégrée aux processus, et à ce que la même approche soit utilisée pour tous les programmes visés à l'article 55 du RPT. Elle a aussi présenté [REDACTED] de gestion des travaux des entrepreneurs et plusieurs documents transmis aux entrepreneurs lors du processus contractuel, notamment les



exigences relatives à la santé et à la sécurité qui les concernent. Le personnel d'audit a constaté que [REDACTED] décrivent la portée des travaux et énoncent des exigences particulières, par exemple sur les certifications et la formation, mais ne mentionnent pas qu'il faut informer les entrepreneurs de leurs rôles et responsabilités précis, et n'assignent pas de responsabilités à des postes clés de Westcoast comme l'approbateur et le coordonnateur des travaux pour garantir que les entrepreneurs sont informés.

Westcoast a présenté une approche contractuelle et des procédures de gestion des travaux des entrepreneurs qui assurent la communication de quelques rôles et responsabilités. Le personnel d'audit a cependant trouvé plusieurs lacunes dans ces procédures en ce qui a trait à la communication des responsabilités aux entrepreneurs :

- Westcoast a indiqué que dans certains cas, les procédures des entrepreneurs peuvent être suivies, et que dans d'autres cas, ce sont les siennes qui peuvent l'être. Cette façon de faire n'est pas encadrée par un processus établi et n'assure pas que les entrepreneurs sont informés de leurs responsabilités.
- Westcoast a démontré qu'elle communique les dangers de plusieurs façons, mais le personnel d'audit a observé des lacunes et des incohérences dans l'EDT, l'analyse de la sécurité des tâches et l'autorisation d'exécuter des travaux en toute sécurité. Dans certains cas, on suit les procédures des entrepreneurs, dans d'autres cas, celles de la société.
- Westcoast a un formulaire [REDACTED] pour l'autorisation d'exécuter des travaux en toute sécurité, qui est signé par l'émetteur et le récepteur (l'entrepreneur). Elle n'a pas de procédure ni d'exigence établie visant à assurer que les employés de l'entrepreneur qui effectuent les travaux sur place connaissent leurs responsabilités et les mécanismes de contrôle.
- Westcoast prépare l'autorisation d'exécuter des travaux en toute sécurité, et les entrepreneurs produisent les EDT. Le personnel d'audit a constaté que l'autorisation indique les dangers et les mécanismes de contrôle pour rendre sécuritaires les processus, les lieux et les tâches, et que l'EDT de l'entrepreneur sert à vérifier que les dangers ont été relevés et sont contrôlés. Le personnel d'audit a jugé que ces documents ne sont pas bien intégrés et que les dangers et les mécanismes de contrôle pertinents pour les travailleurs et leurs tâches qu'ils énoncent ne correspondent pas forcément d'une manière qui assurerait la communication et l'acceptation des responsabilités associées à chaque mécanisme. Le personnel d'audit estime qu'il faut intégrer les processus décrits dans les deux documents pour assurer une communication adéquate.

Le personnel d'audit a constaté que Westcoast a [REDACTED] établies pour gérer les entrepreneurs, qui s'inscrivent dans les procédures de gestion des travaux des entrepreneurs. Toutefois, la société n'a pas pu présenter de processus adéquat visant à informer les entrepreneurs de leurs responsabilités.

Constatation : Non conforme.

Selon les renseignements fournis, qu'il a examinés, le personnel d'audit a jugé que Westcoast ne se conforme pas à l'exigence réglementaire. Bien que Westcoast ait pu démontrer qu'elle a de nombreuses exigences quant à la gestion des entrepreneurs et à la communication des exigences, elle n'a pas présenté de processus pour informer les employés et toute personne travaillant en collaboration avec elle ou pour son compte de leurs



responsabilités conformément aux exigences de l'alinéa 6.5(1)l) du RPT. La société doit élaborer un PMCP pour analyser, corriger et gérer les lacunes relevées.



PA-12 – Communication – Interne et externe

Exigence réglementaire

Paragraphe 6.5(1) du RPT – La compagnie est tenue, dans le cadre de son système de gestion et des programmes visés à l'article 55 :

Alinéa 6.5(1)m) du RPT – d'établir et de mettre en œuvre un processus pour communiquer à l'interne et à l'externe des renseignements sur la sécurité, la sûreté et la protection de l'environnement.

Résultat attendu – La société peut démontrer ce qui suit :

- La société a établi et mis en œuvre un processus conforme.
- Les méthodes de communication interne et externe sont établies.
- La société communique à l'interne et à l'externe au sujet de la sécurité, de la sûreté et de la protection de l'environnement.
- La communication interne et externe s'effectue et est adéquate à la mise en œuvre du système de gestion et des programmes visés à l'article 55.

Résumé des renseignements fournis par Westcoast

Pour démontrer sa conformité à l'exigence, Westcoast a fourni les documents suivants au personnel d'audit :

- **IMS Requirements**
- *Contractor Work Management* **Scope Management**
- *Contractor Work Management* **Contractor Selection and Contracting**
- *Contractor Work Management* **Schedule and Kick-off**
- *Work Management*
- **– Work Coordinator**
- **– Coordinate Work**
- *GTM Health and Safety Manual*
- *Environmental Protection Program*
- *Environmental Manual for Construction Projects*
- *Lifesaving Rules*
- *Lesson Learned*
- Des exemples de communications – inspections, réunions, rapports, dîners-conférences, etc.

Évaluation

Westcoast a présenté de nombreux processus du système de gestion sur les communications internes et externes qui visent à ce que toute l'information concernant les communications sur la sécurité, la sûreté et la protection de l'environnement destinées à la main-d'œuvre soit intégrée aux processus, et à ce que l'approche utilisée soit uniforme pour tous les programmes visés à l'article 55 du RPT. Elle a aussi présenté des



██████████ de gestion des travaux des entrepreneurs et plusieurs documents transmis aux entrepreneurs lors du processus contractuel, notamment les exigences relatives à la santé et à la sécurité qui les concernent. Parmi ces ██████████ le personnel d'audit a trouvé une procédure portant sur la gestion des entrepreneurs qui comprend une étape de communication en cas de nouveaux travaux ou de retards. Il a constaté que la procédure ne précise pas les rôles, les responsabilités et les étapes liés à la communication avec les entrepreneurs.

Westcoast a démontré que ██████████ du SGI, sur la mobilisation des parties prenantes, prévoit que les programmes de gestion comprennent des processus visant les communications internes et externes. Le personnel d'audit a observé que le document et les programmes mentionnés, par exemple ceux de sécurité et de protection de l'environnement, n'énoncent pas les rôles, les responsabilités et les étapes propres à la communication avec les entrepreneurs.

Le personnel d'audit a évalué que ██████████ présentés (SGI, programmes de gestion, procédures de gestion des travaux des entrepreneurs, procédures de sécurité, etc.) ne sont pas adéquatement intégrés les uns aux autres pour former un processus de communication avec les entrepreneurs en ce qui concerne les activités d'entretien et d'exploitation et les projets. Par exemple, ██████████ de GTM énonce des exigences relatives aux réunions sur la sécurité, notamment l'obligation pour les entrepreneurs de tenir des réunions préalables ou informelles, mais n'indique pas les rôles, les responsabilités, et les étapes relatifs à la communication entre Westcoast et les entrepreneurs, et ne renvoie ni ne s'intègre ██████████ de gestion des travaux des entrepreneurs, même dans les cas où les deux parties prennent part aux travaux de construction. Le personnel d'audit a jugé que les différentes ██████████ sur la gestion des travaux des entrepreneurs et des programmes de gestion ne sont pas adéquatement intégrées pour former un processus conforme aux exigences du RPT.

Ces exigences ont pour but d'assurer que la société a établi qu'il faut communiquer de manière uniforme les renseignements sur la sûreté, la sécurité et la protection de l'environnement à toutes les parties internes et externes concernées, et qu'elle le fait bel et bien. Bien qu'ils ne soient pas expressément cités, les entrepreneurs travaillent pour le compte de la société et ont donc besoin de ces renseignements pour accomplir leur mandat.

Constatation : Non conforme.

Selon les renseignements fournis, qu'il a examinés, le personnel d'audit a jugé que Westcoast ne se conforme pas à l'exigence réglementaire. Bien que Westcoast a pu démontrer qu'elle a des procédures de communication, elle n'a pas présenté de processus de communication avec les entrepreneurs qui satisfait aux exigences de l'alinéa 6.5(1)m) du RPT. La société doit élaborer un PMCP pour analyser, corriger et gérer les lacunes relevées.



PA-13 – Coordination et contrôle des activités opérationnelles

Exigence réglementaire

Paragraphe 6.5(1) du RPT – La compagnie est tenue, dans le cadre de son système de gestion et des programmes visés à l'article 55 :

Alinéa 6.5(1)q) du RPT – d'établir et de mettre en œuvre un processus pour coordonner et contrôler les activités opérationnelles des employés et de toute autre personne travaillant en collaboration avec la compagnie ou pour le compte de celle-ci afin que chacun soit au courant des activités des autres et dispose des renseignements lui permettant de s'acquitter de ses tâches en toute sécurité et de manière à assurer la sécurité et la sûreté du pipeline et la protection de l'environnement.

Résultat attendu – La société peut démontrer ce qui suit :

- La société a établi et mis en œuvre un processus conforme.
- Les méthodes de coordination et de contrôle des activités opérationnelles sont établies.
- Les employés et les autres personnes travaillant en collaboration avec la société ou pour son compte sont au courant des activités des autres.
- Les activités opérationnelles des employés sont planifiées, coordonnées, contrôlées et gérées.
- Les personnes qui travaillent pour la société ou pour son compte :
 - sont qualifiées pour exécuter leurs tâches afin d'assurer la sécurité, la sûreté du pipeline et la protection de l'environnement;
 - reçoivent des plans de travail révisés par la société qui tiennent compte des tâches que doivent accomplir les autres personnes travaillant pour le compte de la société;
 - sont convenablement supervisées dans la réalisation de leurs tâches par des représentants de la société pour assurer la sécurité, la sûreté du pipeline et la protection de l'environnement.

Résumé des renseignements fournis par Westcoast

Pour démontrer sa conformité à l'exigence, Westcoast a fourni les documents suivants au personnel d'audit :

- *Contractor Work Management* [REDACTED] *Scope Management*
- *Contractor Work Management* [REDACTED] *Contractor Selection and Contracting*
- *Contractor Work Management* [REDACTED] *Schedule and Kick-off*
- *Contractor Work Management* [REDACTED] *Manage Contractors*
- *Work Management* [REDACTED]
- [REDACTED] – *Work Coordinator*
- [REDACTED] – *Coordinate Work*
- *GTM Health and Safety Manual*
- *Environmental Protection Program* [REDACTED]
- *Environmental Manual* [REDACTED]
- *Lifesaving Rules* [REDACTED]
- *Lesson Learned* [REDACTED]



- Des exemples de communications – inspections, réunions, rapports, dîners-conférences, etc.

Évaluation

La section [REDACTED] du SGI de GTM indique que les programmes de gestion des entrepreneurs doivent contenir des processus pour coordonner, contrôler et gérer les activités des entrepreneurs.

[REDACTED] de gestion des travaux des entrepreneurs portent sur la gestion de la portée, la sélection des entrepreneurs et l'octroi de contrats, le calendrier et le lancement, la gestion des entrepreneurs et la clôture. Westcoast tient à jour les descriptions des principaux postes de la structure de gestion des entrepreneurs, notamment des spécialistes de l'environnement et de la santé et de la sécurité, et du coordonnateur, du planificateur et de l'approbateur des travaux. Le personnel d'audit a cependant trouvé les lacunes suivantes :

- Les documents de Westcoast sur le rôle du coordonnateur des travaux ne décrivent pas adéquatement les rôles, les responsabilités et les étapes visant la coordination et le contrôle des entrepreneurs, et n'établissent pas de liens avec d'autres rôles, comme l'émetteur de l'autorisation d'exécuter des travaux en toute sécurité.
- Les documents fournis par la société n'établissent pas les étapes à suivre pour la communication et la supervision.

Constatation : Non conforme.

Selon les renseignements fournis, qu'il a examinés, le personnel d'audit a jugé que Westcoast ne se conforme pas à l'exigence réglementaire. Bien que Westcoast ait pu démontrer qu'elle a des procédures de coordination et de contrôle, elle n'a pas présenté de processus visant les entrepreneurs qui satisfait aux exigences de l'alinéa 6.5(1)q) du RPT. La société doit élaborer un PMCP pour analyser, corriger et gérer les lacunes relevées.



PA-14 – Rapports internes sur les dangers, les dangers potentiels, les incidents et les quasi-incidents

Exigence réglementaire

Paragraphe 6.5(1) du RPT – La compagnie est tenue, dans le cadre de son système de gestion et des programmes visés à l'article 55 :

Alinéa 6.5(1)r) du RPT – d'établir et de mettre en œuvre un processus relatif aux rapports internes sur les dangers, les dangers potentiels, les incidents et les quasi-incidents et permettant de prendre des mesures correctives et préventives à leur égard, notamment les étapes à suivre pour gérer les dangers imminents.

Résultat attendu – La société peut démontrer ce qui suit :

- La société a établi et mis en œuvre un processus conforme.
- Elle a établi des méthodes de rapport interne sur les dangers réels et potentiels, les incidents et les quasi-incidents.
- Les dangers réels et potentiels sont signalés conformément au processus de la société.
- Les incidents et quasi-incidents sont signalés conformément au processus de la société.
- La société a établi sa façon de gérer les dangers imminents.
- Elle enquête sur les incidents et quasi-incidents.
- Ses méthodes d'enquête sont uniformes et appropriées pour la portée et l'échelle des conséquences réelles et possibles de l'incident ou du quasi-incident visé.
- La société a établi des méthodes pour prendre des mesures correctives et préventives.
- Elle peut suivre toutes les mesures correctives et préventives prises jusqu'à leur clôture, documents à l'appui.

Résumé des renseignements fournis par Westcoast

Pour démontrer sa conformité à l'exigence, Westcoast a fourni les documents suivants au personnel d'audit :

- *Construction Safety Manual*
- *SET West Maintenance Safety manual*
- *GTM Health and Safety Manual*
- [REDACTED] *Incident Classification Guideline*
- *Lifesaving Rules Guidance* [REDACTED]
- *Safety Project Mapping* [REDACTED]
- [REDACTED] *Process Governance*
- *Contractors Health and Safety* [REDACTED]
- [REDACTED] *Contractor Health and Safety Requirements*
- [REDACTED] *Health and Safety* [REDACTED]
- [REDACTED] *EnCompass*



- *Canada Gas Projects Incident Notification* [REDACTED]

Évaluation

Westcoast a fourni un manuel sur la sécurité en matière de construction (document *Construction Safety Manual*), un manuel de santé et de sécurité de GTM (document *GTM Health and Safety Manual*) et un document d'exigences relatives à la santé et à la sécurité pour les entrepreneurs (*Contractors Health and Safety Requirements*), soit ses principaux documents décrivant le processus relatif aux rapports internes sur les dangers réels et potentiels, les incidents et les quasi-incidents qui permet de prendre des mesures correctives et préventives. Le manuel de santé et de sécurité de GTM énonce les rôles, les responsabilités et les étapes visant la notification et le signalement des incidents et des blessures, y compris les échéanciers et le format de rapport. Le document d'exigences relatives à la santé et à la sécurité pour les entrepreneurs contient des exigences précises sur la notification et le signalement à des représentants de Westcoast de tout incident lié à la santé, à la sécurité ou à la sûreté, ainsi que des exigences relatives aux enquêtes sur les incidents. Le personnel d'audit a jugé que les documents nommés ne décrivent pas adéquatement le processus de gestion des dangers imminents.

Westcoast a mentionné les cartes des entrepreneurs et les observations d'Enbridge saisies dans le programme EnCompass, dont on tire des rapports mensuels. Le personnel d'audit a jugé que la société n'avait pas présenté de processus contenant des rôles, des responsabilités et des étapes.

La Régie rappelle à Westcoast qu'elle s'attend au degré de conformité habituel lorsque des entrepreneurs travaillent pour le compte des sociétés. Cette exigence du RPT s'applique à tous les articles pertinents. Ainsi, même si le RPT ne demande pas expressément aux entrepreneurs de disposer de méthodes pour gérer les dangers imminents, l'interprétation du texte dans son ensemble, et non de ce seul article, indique que Westcoast (GTM) devrait avoir des processus, procédures et instructions de travail efficaces qui couvrent ses entrepreneurs.

Constatation : Non conforme.

Selon les renseignements fournis, qu'il a examinés, le personnel d'audit a jugé que Westcoast ne se conforme pas à l'exigence réglementaire. Bien que Westcoast ait pu démontrer qu'elle a des procédures relatives à la notification et au signalement des incidents ainsi qu'aux enquêtes, elle n'a pas présenté de processus visant à signaler aux entrepreneurs les dangers et les dangers imminents qui satisfait aux exigences de l'alinéa 6.5(1)r) du RPT. La société doit élaborer un PMCP pour analyser, corriger et gérer les lacunes relevées.



PA-15 – Plans d'urgence pour les événements anormaux

Exigence réglementaire

Paragraphe 6.5(1) du RPT – La compagnie est tenue, dans le cadre de son système de gestion et des programmes visés à l'article 55 :

Alinéa 6.5(1)t) du RPT – d'établir et de mettre en œuvre un processus permettant d'élaborer des plans d'urgence pour se préparer aux événements anormaux pouvant se produire pendant les activités de construction, d'exploitation, d'entretien, de cessation d'exploitation ou lors de situations d'urgence.

Résultat attendu – La société peut démontrer ce qui suit :

- La société a établi et mis en œuvre un processus conforme.
- Elle a des méthodes pour élaborer des plans d'urgence en cas d'événement anormal se produisant pendant les activités de construction, d'exploitation, d'entretien ou de cessation d'exploitation ou lors de situations d'urgence.
- Ses plans d'urgence sont élaborés et maintenus, et ils s'appliquent à tous les programmes visés à l'article 55.
- La société a la capacité de mettre en œuvre ses plans d'urgence au besoin, pour l'un des programmes visés à l'article 55 ou pour tous ces programmes en même temps.

Résumé des renseignements fournis par Westcoast

Pour démontrer sa conformité à l'exigence, Westcoast a fourni les documents suivants au personnel d'audit :

- *Our Commitment to Safety*
- [REDACTED] *Management System Framework*
- [REDACTED] *Emergency Management*
- *Emergency Management Manual*
- *Emergency Management Program* [REDACTED]
- *Contractor Work Management* [REDACTED] *Schedule and Kick-off*
- *GTM Health and Safety Manual*
- *Construction Safety Manual*
- *SET West Maintenance Safety Manual*
- *GTM Health and Safety Manual*
- *Contractors Health and Safety Requirements*

Évaluation

Westcoast a présenté son [REDACTED] (document [REDACTED] *Management System Framework*), sa [REDACTED] des situations d'urgence (document [REDACTED] – *Emergency Management*), [REDACTED] des situations d'urgence (document *Emergency Management Manual*) et les exigences relatives à la santé et à la sécurité pour les entrepreneurs (document *Contractors Health and Safety Requirements*) comme étant ses principaux documents présentant le processus d'élaboration de plans d'urgence en cas d'événement



anormal se produisant pendant la construction. La norme-cadre, même si elle fournit une structure de gestion des crises et des situations d'urgence, ne mentionne pas l'étape de construction du cycle de vie des pipelines.

Westcoast a indiqué qu'elle considère que les conditions d'exploitation inhabituelles sont des écarts par rapport à la normale lorsque les tolérances de conception des installations en cause ont été dépassées, mais qu'il ne s'agit pas nécessairement de situations d'urgence. Le personnel d'audit a jugé que la société n'a pas pu démontrer comment les événements anormaux sont gérés du point de vue des entrepreneurs, et que les documents présentés ne constituent pas un processus comprenant des rôles, des responsabilités et des étapes.

En plus d'un plan de santé et de sécurité, les entrepreneurs doivent élaborer, mettre en œuvre et maintenir un processus d'EDT. Leurs employés doivent exécuter chaque jour ce processus pour relever les dangers connus et potentiels qui devront être contrôlés pendant la journée. Si une situation dangereuse se présente (dans le cas des projets : une condition inhabituelle), l'entrepreneur doit immédiatement prendre des mesures pour assurer la santé et la sécurité des personnes sur le chantier. Selon les circonstances, Westcoast peut prendre, ou obliger l'entrepreneur à prendre, des précautions raisonnables pour remédier aux dangers, y compris l'interruption des travaux.

Westcoast a indiqué qu'en contexte de projet, les événements anormaux se rapportent aux dangers, aux incidents et aux quasi-incident. Elle a aussi indiqué qu'elle oblige les entrepreneurs à avoir un système en place pour relever les dangers réels et potentiels, les incidents et les quasi-incident qui permet de prendre des mesures correctives et préventives, y compris pour gérer les dangers imminents. Elle a fourni le document d'exigences relatives à la santé et à la sécurité pour les entrepreneurs de GTM, qui exige notamment des plans d'intervention d'urgence propres aux sites et en précise le contenu. Le personnel d'audit a observé que les exigences ne mentionnent pas expressément les plans d'urgence en cas d'événements anormaux. Westcoast n'a pas présenté de processus établi pour élaborer des plans d'urgence. De plus, le personnel d'audit a jugé que les exigences relatives à la santé et à la sécurité pour les entrepreneurs ne sont pas adéquates pour garantir une correspondance entre les plans d'urgence des entrepreneurs et ceux de Westcoast visant les événements anormaux pertinents.

Constatation : Non conforme.

Selon les renseignements fournis, qu'il a examinés, le personnel d'audit a jugé que Westcoast ne se conforme pas à l'exigence réglementaire. Bien que Westcoast ait pu démontrer qu'elle a des procédures de gestion des urgences et qu'elle exige des entrepreneurs qu'ils aient des plans d'urgence propres aux sites, elle n'a pas présenté de processus visant à élaborer des plans d'urgence en cas d'événements anormaux qui satisfait aux exigences de l'alinéa 6.5(1)t) du RPT. La société doit élaborer un PMCP pour analyser, corriger et gérer les lacunes relevées.



et les inspecteurs des entrepreneurs doivent faire chaque jour des inspections informelles d'objets particuliers, et chaque semaine des inspections officielles. [REDACTED], du SGI de GTM indique qu'il est nécessaire de mener des audits et des inspections, et de mettre en œuvre les mesures correctives et préventives qui s'imposent. Le personnel d'audit a examiné des rapports trimestriels fournis à l'équipe de direction qui contiennent de l'information sur des inspections et des audits récents. [REDACTED] r des activités d'assurance (document *Assurance Activity* [REDACTED] énumère les activités à venir et leur type (ex. : inspection ou audit). Le personnel d'audit a cependant constaté que ce calendrier ne comptait aucune mesure liée à la construction ou aux entrepreneurs.

Westcoast a recours à divers types d'inspecteurs (qualité, sécurité, environnement, etc.) pour certains projets. Le personnel d'audit a relevé que les inspections sont réalisées selon une approche basée sur les exceptions. Il a constaté que les inspecteurs font les inspections et surveillent les activités des entrepreneurs, mais que les activités examinées ne sont pas adéquatement documentées, de sorte qu'il n'est pas possible d'établir avec certitude quelles activités de construction ont été inspectées et surveillées et lesquelles répondaient aux exigences. Les inspecteurs présentent un rapport de fin de journée, mais celui-ci n'indique pas adéquatement les activités d'inspection et de surveillance réalisées. De plus, le personnel d'audit a constaté, pendant son examen des projets exécutés dans les deux années précédant l'audit, qu'un gestionnaire de la construction avait agi simultanément comme inspecteur pour un projet, ce qui présente un risque de conflit d'intérêts.

Westcoast a présenté [REDACTED] d'autorisation d'exécuter des travaux en toute sécurité qui comprend des activités de vérification pour surveiller les travaux des entrepreneurs nécessitant une autorisation. Ces activités importantes assurent que les actifs, l'équipement et les processus permettent de réaliser les travaux en toute sécurité. Elles comprennent l'inspection physique du chantier et de l'équipement, la vérification de la réalisation d'une EDT couvrant adéquatement les dangers du chantier, et la modification de l'autorisation en cas de changement des conditions. Le personnel d'audit a jugé que les rôles, les responsabilités et les étapes ne sont pas assez définis pour garantir la surveillance adéquate des activités des entrepreneurs. Les exigences de vérification sur place ne tiennent pas adéquatement compte des travaux à risque élevé, qui nécessiteraient une surveillance accrue, ne fournissent pas de critères de recours aux spécialistes de l'environnement et de la santé et de la sécurité, et ne décrivent pas adéquatement l'ampleur de la surveillance nécessaire. Le personnel d'audit a conclu que les descriptions et les exigences relatives à la surveillance des entrepreneurs sont insuffisantes pour former un processus adéquat comprenant des rôles, des responsabilités et des étapes.

Le document d'exigences relatives à la santé et à la sécurité pour les entrepreneurs stipule notamment que Westcoast doit pouvoir accéder aux inspections effectuées par les entrepreneurs pour en vérifier la conformité aux exigences. Le personnel d'audit a jugé que la société n'avait pas établi de rôles, de responsabilités et d'étapes à suivre permettant de surveiller adéquatement les inspections requises, entre autres en ce qui concerne la fréquence, l'échantillonnage, l'évaluation et la conservation des dossiers.

Pendant son examen du rapport d'audit provisoire, Westcoast (GTM) a demandé des précisions sur les liens entre les alinéas 6.5(1)u) et w) et les articles 53 et 55 du RPT. Le présent rapport aborde les alinéas 6.5(1)u) (PA-16) et w) (PA-17), mais pas les articles 53 et 55.

Un programme d'assurance de la qualité documenté établit et coordonne le cadre des activités (p. ex., évaluations, inspections et audits planifiés) visant à vérifier la pertinence, l'efficacité et la conformité du système de gestion et des programmes de protection. Le processus d'inspection, ses



résultats et les mesures prises par la société à la lumière de ceux-ci peuvent être considérés comme les principaux éléments du programme d'assurance de la qualité et s'inscrivent donc dans la portée de l'examen de ce programme.

Quant aux audits exigés par les articles 53 et 55, leur forme découle de la réglementation et des pratiques courantes associées aux programmes d'assurance de la qualité.

En ce qui concerne les exigences du RPT relatives à l'inspection (alinéa 6.5(1)u)), au programme d'assurance de la qualité (alinéa 6.5(1)w)) et aux audits et inspections (articles 53 et 55), il semble logique que les articles 53 et 55 fixent les exigences de réalisation de certains types d'audits et d'inspections, ainsi que des mesures correctives et préventives prises à leur issue, au besoin et si cela s'applique, et que l'article 6.5 exige l'établissement proactif des marches à suivre à cet égard dans le système de gestion et les programmes techniques.

Constatation : Non conforme.

Selon les renseignements fournis, qu'il a examinés, le personnel d'audit a jugé que Westcoast ne se conforme pas à l'exigence réglementaire. Bien que Westcoast ait pu démontrer qu'elle a des exigences d'inspection et de surveillance, elle n'a pas présenté de processus conforme aux exigences de l'alinéa 6.5(1)u) du RPT. La société doit élaborer un PMCP pour analyser, corriger et gérer les lacunes relevées.



PA-17 – Programme d'assurance de la qualité

Exigence réglementaire

Paragraphe 6.5(1) du RPT – La compagnie est tenue, dans le cadre de son système de gestion et des programmes visés à l'article 55 :

Alinéa 6.5(1)w) du RPT – d'établir et de mettre en œuvre un programme d'assurance de la qualité pour le système de gestion et pour chacun des programmes visés à l'article 55, y compris un processus permettant la tenue de vérifications conformément à l'article 53, et la prise de mesures correctives et préventives en cas de lacunes.

Résultat attendu – La société a un programme d'assurance de la qualité conforme.

- Le programme comprend un ensemble intégré de processus et de procédures portant sur les activités d'inspection, de surveillance et d'audit.
- Le programme met à l'essai le caractère adéquat et l'efficacité du système de gestion.
- Le programme examine chaque programme visé à l'article 55.
- Le programme vise la réalisation d'audits de la conformité et des programmes ainsi que d'inspections.
- Le programme exige la prise de mesures correctives et préventives en cas de lacunes.
- La société surveille et évalue régulièrement le programme pour veiller à ce qu'il produise les résultats attendus.
- Elle conserve des dossiers sur les activités de surveillance et d'évaluation prévues par le programme.

Résumé des renseignements fournis par Westcoast

Pour démontrer sa conformité à l'exigence, Westcoast a fourni les documents suivants au personnel d'audit :

- *GTM Assurance* [REDACTED]
- *Quality Assurance* [REDACTED]
- *Audit Assessment Inspection* [REDACTED]
- *CAPA Process*
- *Quality Assessment* [REDACTED]
- *Quality Management* [REDACTED]
- *Core Projects Quality Canada stage Gating* [REDACTED]
- *Inspection and Test Plan* [REDACTED]
- *Quality Assurance Kick-off* [REDACTED]
- *Contractor Interface* [REDACTED]
- *CAPA Process*

Évaluation

Westcoast a fourni de nombreux documents associés à son programme d'assurance de la qualité, dont un sur [REDACTED] de l'assurance de GTM (*GTM Assurance* [REDACTED]), [REDACTED] de l'assurance de la qualité (document *Quality Assurance* [REDACTED]) et [REDACTED] d'assurance de la



qualité. [REDACTED] a pour objectif de présenter les pratiques, procédures, manuels, plans et lignes directrices relatifs à l'assurance de la qualité des projets de construction auxquels il faut se référer pour satisfaire aux exigences réglementaires et aux spécifications de Westcoast. Le personnel d'audit a constaté que [REDACTED] ne renvoie ni ne s'intègre au SGI, et n'a pas trouvé d'indication claire de la façon dont les entrants et les sortants des programmes sont liés aux éléments et aux processus du SGI. Par ailleurs, il a jugé que le manuel se concentrait sur les aspects techniques de la qualité (ex. : procédures de soudage) et sur l'intégration aux autres programmes visés à l'article 55 du RPT, comme ceux visant la sécurité, l'environnement et les situations d'urgence.

Westcoast n'a pas présenté de programme d'assurance de la qualité comprenant un processus d'audit des programmes visant la sécurité, l'environnement et les situations d'urgence en ce qui concerne les activités d'entretien et d'exploitation et les projets. Elle n'avait pas élaboré de programme d'assurance de la qualité documenté établissant et coordonnant le cadre des activités (p. ex., évaluations, inspections et audits planifiés) visant à vérifier la pertinence, l'efficacité et la conformité du système de gestion et des programmes de protection.

Westcoast a démontré que le SGI comprend l'exigence interne que les propriétaires de programmes veillent à la réalisation des audits, des évaluations et des inspections. Elle a fourni deux documents démontrant le lancement, en 2017, d'un audit des programmes suivants visés à l'article 55 du RPT : protection environnementale, prévention des dommages, gestion des situations d'urgence et gestion de l'intégrité. Le personnel d'audit a relevé que la société n'a pas pu présenter de dossiers d'audit couvrant la gestion et la surveillance des entrepreneurs dans le cadre du SGI. Il s'agit d'une exigence interne du SGI; le personnel d'audit croit donc que Westcoast (GTM) devrait pouvoir démontrer qu'elle respecte ses propres exigences internes. Pendant les entrevues, le personnel de Westcoast a indiqué que si tous les programmes avaient été audités, aucun des audits ne portait sur la section [REDACTED] du SGI, *Contractor Management* (Gestion des entrepreneurs), même si des entrepreneurs effectuaient des travaux pendant la période couverte. Le personnel d'audit n'a reçu aucun élément de preuve documenté sur des résultats d'audit couvrant le sous-élément [REDACTED] du SGI de GTM.

Certains des documents fournis pour l'élément de l'audit concernant l'assurance de la qualité mentionnaient expressément les pipelines de liquides et les grands projets; ils ne s'appliquaient pas spécialement aux actifs gaziers comme ceux de Westcoast.

Constatation : Non conforme.

Selon les renseignements fournis, qu'il a examinés, le personnel d'audit a jugé que Westcoast ne se conforme pas à l'exigence réglementaire. Bien que Westcoast ait pu démontrer qu'elle a entrepris des audits, elle n'a pas présenté de programme d'assurance de la qualité ni d'audits des programmes visés à l'article 55 en ce qui concerne les activités de construction des entrepreneurs qui satisfont aux exigences de l'alinéa 6.5(1)w) du RPT. La société doit élaborer un PMCP pour analyser, corriger et gérer les lacunes relevées.



PA-18 – Sécurité pendant la construction – Gestion des entrepreneurs

Exigence réglementaire

Paragraphe 18(1) du RPT – Lorsque la compagnie obtient des services par contrat pour la construction d'un pipeline, elle doit :

- a) informer l'entrepreneur des conditions spéciales ayant trait à la construction;
- b) informer l'entrepreneur des pratiques et procédures spéciales en matière de sécurité qui s'imposent en raison des conditions ou des aspects propres à la construction;
 - b.1) informer l'entrepreneur des responsabilités qui lui incombent aux termes de l'alinéa 6.5(1)l);
- d) autoriser une personne à interrompre les travaux de construction lorsque, de l'avis de celle-ci, ils ne sont pas exécutés conformément au manuel visé à l'article 20 ou ils constituent un danger pour les personnes se trouvant sur le chantier.

Paragraphe 18(2) du RPT – La personne visée à l'alinéa (1)d) doit posséder le savoir-faire, les connaissances et la formation voulus pour s'acquitter avec compétence des obligations prévues à cet alinéa.

Résultat attendu – Les entrepreneurs reçoivent des renseignements adéquats de la société réglementée sur les conditions spéciales ayant trait à la construction.

- Les sous-traitants reçoivent des renseignements adéquats des entrepreneurs sur les conditions spéciales applicables.
- Les entrepreneurs reçoivent de renseignements adéquats de la société réglementée sur les pratiques et les procédures spéciales en matière de sécurité.
- Les sous-traitants disposent de renseignements adéquats sur les pratiques spéciales en matière de sécurité applicables.
- Les entrepreneurs et les sous-traitants ont été informés de leurs responsabilités par la société réglementée.
- La société réglementée surveillera adéquatement les entrepreneurs et les sous-traitants pour veiller à ce que les activités soient menées conformément au manuel sur la sécurité en matière de construction prévu à l'article 20.
- Une personne compétente a le devoir d'interrompre les travaux de construction lorsque l'exige le manuel sur la sécurité en matière de construction et en cas de danger.

Résumé des renseignements fournis par Westcoast

Pour démontrer sa conformité à l'exigence, Westcoast a fourni les documents suivants au personnel d'audit :

- *Construction Safety Manual*
- *SET West Maintenance Safety manual*
- *GTM Health and Safety Manual*
- *Contractors Health and Safety Requirements*
- [REDACTED] *Contractor Health and Safety Requirements*
- *Contractor Work Management [REDACTED] Selection and Contracting*



- *Contractor Work Management* [REDACTED] *Schedule and Kick-off*
- *Safety Project Mapping* [REDACTED] *Document*
- *IMS Process* [REDACTED]

Évaluation

Le personnel d'audit a examiné le manuel sur la sécurité en matière de construction de 2015 et a constaté qu'il renvoie aux documents, aux procédures et aux responsabilités de Spectra Energy. Westcoast a précisé que certains de ces éléments sont toujours valides et que d'autres ont été adaptés aux nouvelles exigences du manuel de santé et de sécurité de GTM (document *GTM Health and Safety Manual*).

Westcoast a fourni un exemple de trousse d'orientation des entrepreneurs, des références à l'orientation des travailleurs, une entente-cadre de service, le manuel sur la sécurité en matière de construction (document *Construction Safety Manual*), un manuel de sécurité en matière d'entretien de SET West (document *SET West Maintenance Safety Manual*), le manuel de santé et de sécurité de GTM et le document d'exigences relatives à la santé et à la sécurité pour les entrepreneurs (document *CGTM Revised Contractor Health and Safety Requirements*) qui présentent un grand nombre de rôles et de responsabilités quant aux activités liées à la sécurité. Le personnel d'audit a trouvé de l'information sur l'interruption des travaux dangereux, notamment ce qui suit :

- La section 6.8 du manuel sur la sécurité en matière de construction de 2015 de Spectra Energy autorise la société à interrompre les travaux si l'entrepreneur n'assume pas ses responsabilités prévues dans le manuel sur la construction et entraîne ainsi un danger.
- La section 31 du même manuel autorise l'émetteur de l'autorisation d'exécuter des travaux en toute sécurité à interrompre les travaux si les conditions ou la portée des travaux changent.
- Les sections 1.1, 1.3 et 2.4 du manuel de santé et de sécurité de 2019 de GTM autorisent les employés et les travailleurs à interrompre les travaux en cas de conditions dangereuses.

Par contre, ce dernier manuel n'indique pas :

- que les travaux peuvent être interrompus s'ils ne sont pas menés conformément au manuel;
- que la personne autorisée à interrompre les travaux doit posséder le savoir-faire, les connaissances et la formation voulus pour s'acquitter de cette obligation.

Constatation : Non conforme.

Selon les renseignements fournis, qu'il a examinés en s'en tenant à la portée de l'audit, le personnel d'audit n'a relevé aucune non-conformité aux alinéas 18(1)a), b) et b.1).



Il a cependant jugé que Westcoast omettait de se conformer à l'alinéa 18(1)d) et au paragraphe 18(2). Westcoast n'a pas démontré qu'elle communique clairement l'autorisation d'une personne d'interrompre les travaux de construction. La société doit élaborer un PMCP pour analyser, corriger et gérer les lacunes relevées.



PA-19 – Sécurité pendant la construction – Dangers et information

Exigence réglementaire

Article 19 du RPT – Durant la construction d'un pipeline, la compagnie doit prendre toutes les mesures raisonnables pour veiller à ce que :

- a) d'une part, les travaux de construction ne constituent pas un danger pour le public ou pour l'environnement;
- b) d'autre part, les personnes se trouvant sur le chantier qui ne participent pas à la construction soient informées des pratiques et procédures à suivre pour assurer leur sécurité.

Résultat attendu

- Les risques associés aux dangers des travaux de construction ont été atténués.
- Des mécanismes de contrôle adéquats sont en place pour assurer la sécurité des visiteurs.
- Les visiteurs du chantier sont informés des dangers et des pratiques et procédures à suivre.

Résumé des renseignements fournis par Westcoast

Pour démontrer sa conformité à l'exigence, Westcoast a fourni les documents suivants au personnel d'audit :

- *Environmental Protection Plan*
- *Hazard and Operability Study* [REDACTED]
- *GTM Health and Safety Manual*
- *Environmental Clearance* [REDACTED]
- *Environmental Inspection* [REDACTED]
- [REDACTED] *Report*
- *TSRE Visitor Information Link*

Évaluation

Westcoast a fourni de nombreux documents liés au SGI et aux programmes visant la sécurité, l'environnement, les situations d'urgence et l'intégrité, et des [REDACTED] de gestion des travaux portant spécialement sur les entrepreneurs, comme les procédures de gestion des travaux des entrepreneurs. Elle a présenté des activités s'inscrivant dans les programmes, les procédures et le système de gestion qui visent à proactivement déterminer les exigences, communiquer et surveiller les travaux des entrepreneurs. Elle a démontré qu'elle a des exigences concernant la formation, l'orientation et les réunions sur le chantier, et qu'elle prévoit des activités pour communiquer avec les entrepreneurs travaillant pour son compte sur des projets ou des activités d'entretien ou d'exploitation, et les informer. Pendant l'examen des documents, les auditeurs ont étudié un document sur l'orientation des visiteurs qui présentait les pratiques et les procédures à suivre pour assurer la sécurité des visiteurs, dont des exigences concernant la gestion des déplacements et l'équipement de protection individuelle sur le chantier.

Constatation : Rien à signaler.



Selon les renseignements fournis, qu'il a examinés en s'en tenant à la portée de l'audit, le personnel d'audit n'a relevé aucune non-conformité pour cet élément du protocole.



PA-20 – Sécurité pendant la construction – Manuel sur la sécurité en matière de construction

Exigence réglementaire

Article 20 du RPT – (1) La compagnie doit établir un manuel sur la sécurité en matière de construction et le soumettre à l'Office.

(1.1) Lorsque la compagnie obtient des services par contrat pour la construction d'un pipeline, le manuel sur la sécurité en matière de construction de la compagnie doit inclure les responsabilités de l'entrepreneur visées à l'alinéa 6.5(1)l).

(2) La compagnie doit conserver un exemplaire du manuel ou de ses parties pertinentes à chaque chantier de construction du pipeline, à un endroit accessible aux personnes qui participent à la construction sur le chantier.

Résultat attendu

- Le manuel sur la sécurité en matière de construction comprend la structure organisationnelle des travaux de construction du projet, établit les rôles, les responsabilités, les pratiques et les procédures et renvoie aux plans de sécurité propres aux sites connexes.
- Le manuel est adéquatement mis à la disposition des travailleurs de la construction.

Résumé des renseignements fournis par Westcoast

Pour démontrer sa conformité à l'exigence, Westcoast a fourni les documents suivants au personnel d'audit :

- *Construction Safety Manual*
- *SET West Maintenance Safety manual*
- *GTM Health and Safety Manual*
- *Contractors Health and Safety Requirements*
- *CGTM Revised Contractor Health and Safety Requirements*
- *Contractor Work Management Procedure 2.0 Selection and Contracting*
- *Contractor Work Management Procedure 3.0 Schedule and Kick-off*
- *Safety Project Mapping Document*
- *IMS Process Governance*

Évaluation

Westcoast a fourni le manuel sur la sécurité en matière de construction de 2015 de Spectra Energy. Le nouveau manuel de santé et de sécurité de GTM (document *GTM Health and Safety Manual*) remplacera le manuel de 2015, mais faisait toujours l'objet d'un examen interne au moment de l'audit. Depuis la clôture de l'audit, Westcoast (GTM) a avisé la Régie qu'elle a mis à jour l'ancien manuel. Le personnel d'audit a examiné le manuel de 2015 et a constaté qu'il renvoie aux documents, aux procédures, et aux responsabilités de Spectra Energy. Westcoast a indiqué que certains de ces éléments sont toujours valides et que d'autres ont été adaptés aux nouvelles exigences du manuel de GTM. Elle a ajouté que certains contrats mentionnent encore les exigences de la version de 2015, mais que les nouveaux mentionnent celles du manuel de GTM. La



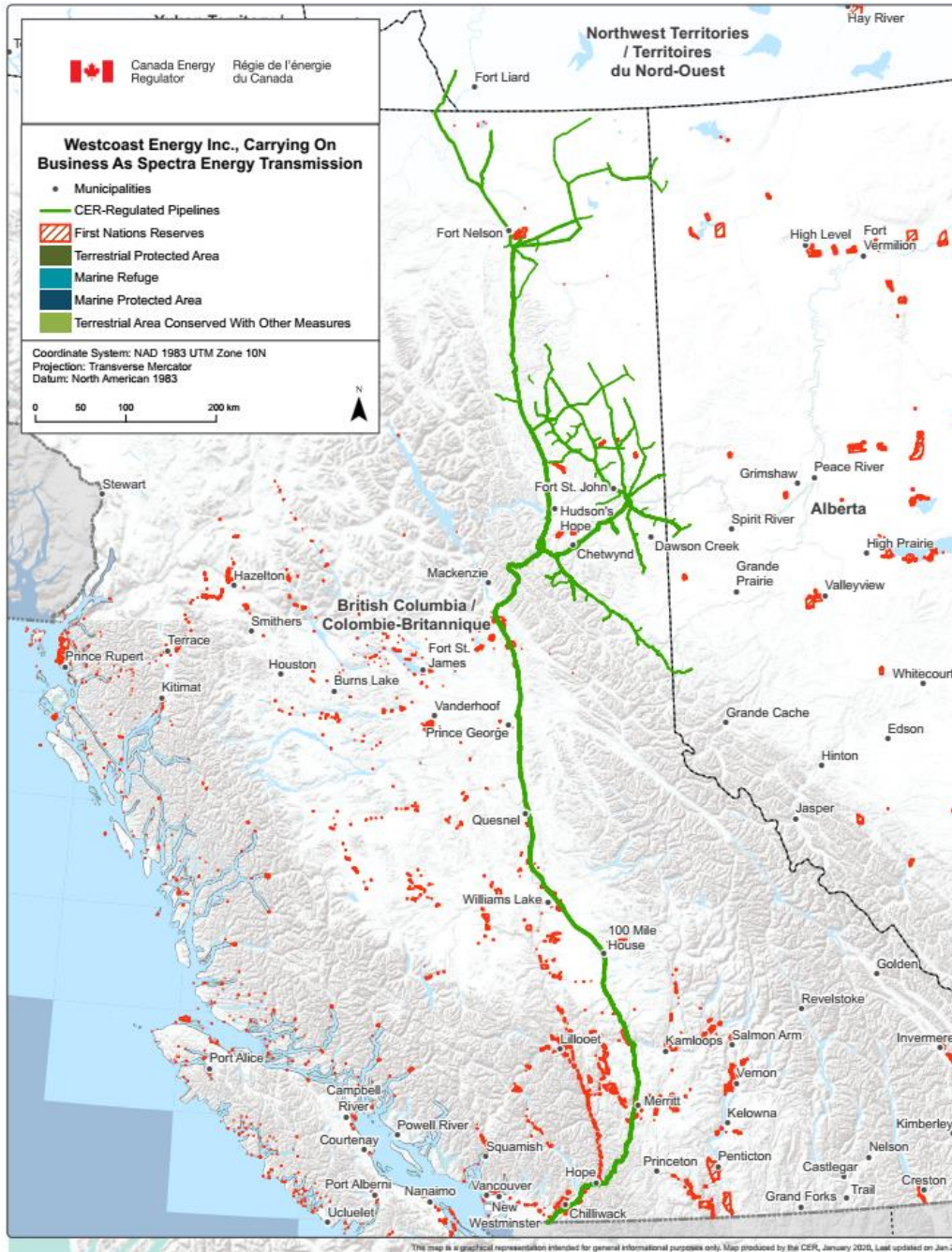
société n'a pas pu fournir de preuves montrant comment sont intégrés les deux manuels ni quels processus, procédures et exigences doivent être suivis. Il semble que le manuel sur la construction déposé auprès de la Régie ne soit plus celui utilisé sur le chantier et accessible au personnel de construction. Le personnel d'audit craignait, au moment de l'audit, que deux manuels sur la sécurité en matière de construction puissent être utilisés simultanément, une situation qui augmente les possibilités d'erreur et accroît inutilement les risques pour les entrepreneurs et les employés de la société.

Constatation : Non conforme.

Selon les renseignements fournis, qu'il a examinés, le personnel d'audit a jugé que Westcoast ne se conforme pas à l'exigence réglementaire. Au moment de l'audit, deux versions du manuel de santé et de sécurité circulaient chez Westcoast, et la société ne pouvait pas démontrer quels étaient les liens entre les deux manuels. La société doit élaborer un PMCP pour analyser, corriger et gérer les lacunes relevées.

Annexe 2.0 – Cartes et description du réseau

La figure ci-dessous montre le réseau de Westcoast Energy Inc.



Annexe 3.1 – Abréviations

Les abréviations suivantes sont utilisées dans le présent rapport :

CSA : Canadian Standards Association (Association canadienne de normalisation)

EDT : Évaluation des dangers sur le terrain

GTM : Gas Transmission and Midstream

LRCE : *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*

Office : Office national de l'énergie, remplacé par la Régie le 28 août 2019

PMCP : Plan de mesures correctives et préventives

PON : Procédure opérationnelle normalisée

PA : Protocole d'audit

Régie : Régie de l'énergie du Canada

RPT : *Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres*

SIG : Système de gestion intégrée

SGO : Système de gestion opérationnelle

Annexe 3.2 – Glossaire

(L'Office s'est fondé sur les définitions et explications suivantes pour évaluer les diverses exigences incluses dans son audit. Elles respectent ou intègrent les définitions législatives ou les lignes directrices et les pratiques établies par l'Office, le cas échéant. La Régie continuera de s'en servir.)

Adéquat – Qualifie un système de gestion, un programme ou un processus conforme à la portée, aux exigences documentaires et, le cas échéant, aux buts et aux résultats énoncés dans la LRCE, ses règlements d'application et les normes qui y sont incorporées par renvoi. Aux fins des exigences réglementaires de l'Office, le caractère adéquat est démontré par des documents.

Audit – Processus de contrôle systématique et documenté qui vise à recueillir et à évaluer objectivement des éléments de preuve pour déterminer si des événements, activités, conditions ou systèmes de gestion, ou encore des renseignements sur ceux-ci, respectent les critères d'audit et les exigences prévues par la loi, et à communiquer les résultats à la société.

Conforme – Terme utilisé par la Régie pour qualifier un élément du protocole pour lequel, selon les renseignements fournis et examinés, aucune non-conformité n'a été relevée pendant l'audit, et pour lequel la société n'a donc pas à élaborer un plan de mesures correctives et préventives.

Constatation – Évaluation ou détermination de la conformité des programmes ou des éléments aux exigences de la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie* et de ses règlements d'application.

Efficace – Qualifie un processus ou un autre élément requis qui atteint les buts, les objectifs et les cibles énoncés, de même que les résultats prévus dans la réglementation, et pour lequel une amélioration continue est observée. Aux fins des exigences réglementaires de la Régie, l'efficacité est essentiellement démontrée par des dossiers d'inspection, des mesures, de la surveillance, des enquêtes, des programmes d'assurance de la qualité, des audits et des examens de gestion, comme l'indique le RPT.

Élaboré – Qualifie un processus ou un autre élément requis créé dans la forme exigée et qui respecte les exigences réglementaires décrites.

Établi – Qualifie un processus ou un autre élément requis ayant été élaboré dans la forme exigée, approuvé et avalisé pour utilisation par le gestionnaire approprié, et communiqué à toute la société. L'ensemble des employés et des personnes qui travaillent pour le compte de la société ou de tiers qui pourraient avoir besoin de connaître l'élément requis sont informés des exigences relatives au processus et de son application. Les employés ont été formés pour utiliser le processus ou l'élément requis. La société a démontré que le processus ou l'élément requis a été mis en œuvre de façon permanente. À titre de mesure de la « permanence », la Régie exige que l'élément requis soit mis en œuvre et respecte toutes les exigences prescrites depuis trois mois.

Inventaire – Compilation documentée d'éléments requis devant être conservée de manière à pouvoir être intégrée au système de gestion et aux processus y afférents sans autre définition ou analyse.

Liste – Compilation documentée d'éléments requis devant être conservée de manière à pouvoir être intégrée au système de gestion et aux processus y afférents sans autre définition ou analyse.

Maintenu – Qualifie un processus ou un autre élément requis ayant été tenu à jour dans la forme exigée et qui continue de respecter les exigences réglementaires. La société doit démontrer, documents à l'appui, qu'elle respecte les exigences relatives à la gestion de documents prévues à l'alinéa 6.5(1)o) du RPT. Elle doit aussi démontrer, au moyen de dossiers, qu'elle respecte les exigences relatives à la gestion de dossiers prévues à l'alinéa 6.5(1)p) du RPT.

Manuel – Ouvrage contenant un ensemble d'instructions sur les méthodes à suivre pour atteindre un résultat. Les instructions sont détaillées et exhaustives, et l'ouvrage est structuré de sorte qu'il est facile à consulter.

Mis en œuvre – Qualifie un processus ou un autre élément requis ayant été approuvé et avalisé pour utilisation par le gestionnaire approprié, et communiqué à toute la société. L'ensemble des employés et des personnes qui travaillent pour le compte de la société ou de tiers qui pourraient avoir besoin de connaître l'élément requis sont informés des exigences relatives au processus et de son application. Les employés ont été formés pour utiliser le processus ou l'élément requis. Les employés et les personnes qui travaillent pour le compte de la société ont démontré qu'ils utilisent le processus ou l'élément requis. Les dossiers et les entrevues ont fourni la preuve d'une mise en œuvre complète du processus ou de l'élément requis, dans les formes prescrites (le processus ou la procédure n'est pas utilisé en partie seulement).

Non conforme – Qualifie un élément du protocole pour lequel la société soumise à l'audit n'a pas démontré qu'elle a élaboré et mis en œuvre des programmes, des processus et des procédures qui respectent les exigences prévues par la loi, et pour lequel elle doit donc élaborer un plan de mesures correctives et préventives, le faire approuver et le mettre en œuvre.

Plan – Formulation détaillée et documentée d'une mesure à appliquer pour atteindre un résultat.

Plan de mesures correctives – Plan qui vise à corriger les non-conformités relevées dans le rapport d'audit et à expliquer les méthodes et les mesures qui seront utilisées à cette fin.

Pratique – Action récurrente ou habituelle bien comprise par les personnes habilitées à l'exécuter.

Procédure – Indication de la manière dont un processus sera mis en œuvre. La procédure consiste en une série documentée d'étapes à suivre dans un ordre régulier et défini pour exercer des activités individuelles de façon efficace et sécuritaire. Elle précise également les rôles, les responsabilités et les pouvoirs nécessaires à la réalisation de chaque étape.

Processus – Série documentée de mesures à prendre dans un certain ordre qui concourent à un résultat précis. Le processus définit les rôles, les responsabilités et les pouvoirs liés aux mesures. Il peut comprendre un ensemble de procédures, au besoin.

(La Régie s'est fondée sur l'interprétation suivante du RPT pour évaluer la conformité des processus du système de gestion applicables aux installations assujetties à sa réglementation.)

Le paragraphe 6.5(1) du RPT décrit les processus du système de gestion exigés par la Régie. Pour évaluer ces processus, la Régie vérifie si chaque processus ou élément requis a été établi, mis en œuvre, élaboré ou maintenu conformément à ce que prévoit chaque alinéa; si le processus est documenté; et si le processus respecte les exigences qui lui sont propres, par exemple s'il permet de répertorier et d'analyser tous les dangers réels et potentiels. Les processus doivent contenir les éléments explicites requis, notamment les rôles, les responsabilités et les pouvoirs des employés chargés de les établir, de les gérer et de les mettre en œuvre. Pour la Régie, il s'agit d'une démarche courante en six points (qui, quoi, où, quand, pourquoi et comment). Elle reconnaît que les processus prévus dans le RPT comportent de multiples exigences. Les sociétés peuvent donc établir et mettre en œuvre de nombreux processus, dans la mesure où ils sont conçus pour remplir les exigences prévues par la loi et faire le lien avec les processus prévus au paragraphe 6.5(1) du RPT. Les processus doivent incorporer les procédures nécessaires au respect des exigences, ou inclure des renvois vers ces procédures.

Puisque les processus font partie intégrante du système de gestion, ils doivent être élaborés de façon à fonctionner en tant que tels. Le système de gestion requis est décrit à l'article 6.1 du RPT. Les processus doivent être conçus de manière à permettre à la société de respecter ses politiques et ses buts, établis et exigés conformément à l'article 6.3.

En outre, le paragraphe 6.5(1) du RPT précise que chaque processus doit être intégré au système de gestion et aux programmes visés à l'article 55. Par conséquent, pour être conformes, les processus doivent également être conçus de manière à tenir compte des exigences techniques précises de chaque programme ainsi que s'appliquer et satisfaire aux exigences en matière de processus de ces programmes. La Régie reconnaît qu'un processus unique peut ne pas s'appliquer à tous les programmes. Dans ces cas, il est possible d'établir des processus de gouvernance, tant qu'ils satisfont aux exigences prévues (décrites ci-dessus), et de faire en sorte que les processus

afférents aux programmes soient établis et mis en œuvre de manière uniforme afin de permettre au système de gestion de fonctionner selon ce que prévoit l'article 6.1.

Programme – Ensemble documenté de processus et de procédures visant l'atteinte d'un résultat de façon régulière. Un programme précise les interrelations entre les plans, les processus et les procédures, c'est-à-dire comment chacun de ces éléments concourt au résultat voulu. La société planifie et évalue régulièrement son programme pour s'assurer qu'il produit les résultats attendus.

(La Régie s'est fondée sur l'interprétation suivante du RPT pour évaluer la conformité des programmes requis par les règlements d'application de la LRCE.)

Le programme doit comprendre des renseignements sur les activités à réaliser, y compris les réponses aux questions de base « quoi », « qui », « quand » et « comment ». Il doit également prévoir les ressources nécessaires pour mener à bien ces activités.

Système de gestion – Système visé aux articles 6.1 à 6.6 du RPT qui constitue une démarche systématique conçue pour gérer et réduire efficacement les risques tout en favorisant l'amélioration continue. Il comprend les structures organisationnelles, les ressources, les responsabilités, les politiques, les processus et les procédures nécessaires pour que la société puisse s'acquitter de ses obligations en matière de sécurité, de sûreté et de protection de l'environnement.

(L'Office s'est fondé sur l'interprétation suivante du RPT pour évaluer la conformité des systèmes de gestion applicables aux installations assujetties à sa réglementation, et la Régie continuera de l'utiliser.)

Comme il est indiqué ci-dessus, les exigences de la Régie pour le système de gestion sont énoncées aux articles 6.1 à 6.6 du RPT. Par conséquent, lorsqu'elle évalue un système de gestion, la Régie ne tient pas seulement compte des exigences particulières de l'article 6.1. Elle évalue la mesure dans laquelle la société a élaboré, intégré et mis en application les politiques et les buts sur lesquels doit se baser son système de gestion décrit à l'article 6.3, sa structure organisationnelle décrite à l'article 6.4, ainsi que l'élaboration, la mise en œuvre, la conception ou le maintien des processus, de l'inventaire et de la liste décrits au paragraphe 6.5(1). Conformément aux alinéas 6.1c) et d), les processus et le système de gestion de la société doivent être applicables et appliqués aux programmes visés à l'article 55.

Annexe 4.0 – Listes des représentants de la société interrogés et des documents examinés

Les listes des représentants de la société interrogés et des documents examinés sont conservées dans les dossiers de la Régie de l'énergie du Canada.